

RAPIDE RÉUSSITE D'UNE ENQUÊTE CRIMINELLE

par le Capitaine PACOT

Le 15 novembre 1960, à 8 heures précises, le commandant de compagnie des Sables-d'Olonne sort de son bureau et se dirige vers le personnel de la brigade du chef-lieu, figé en ligne sur un rang, dans la cour de la caserne. C'est, en effet, le jour de l'inspection annoncée ; le pavillon flotte, et la vieille caserne, astiquée dans ses coins et ses recoins, est prête pour la traditionnelle inspection annuelle.

Mais le capitaine tient un petit papier qu'on vient de lui remettre : il s'agit d'un message de la brigade de Talmont, relatant une agression commise, dans la nuit, au bourg de Jard-sur-Mer, sur la personne d'une hôtelière âgée, par plusieurs individus masqués qui, après l'avoir frappée sauvagement à coups de barre de fer, ont cambriolé son établissement.

La décision est prise aussitôt et traduite dès que le personnel a « reposé les armes » :

— Inspection remise à plus tard. Gendarmes X..., Y... et Z..., prenez une voiture, la mallette de police judiciaire, l'appareil photographique, et rejoignez-moi au bourg de Jard, à l'hôtel du Cheval Blanc, où je me porte immédiatement.

**

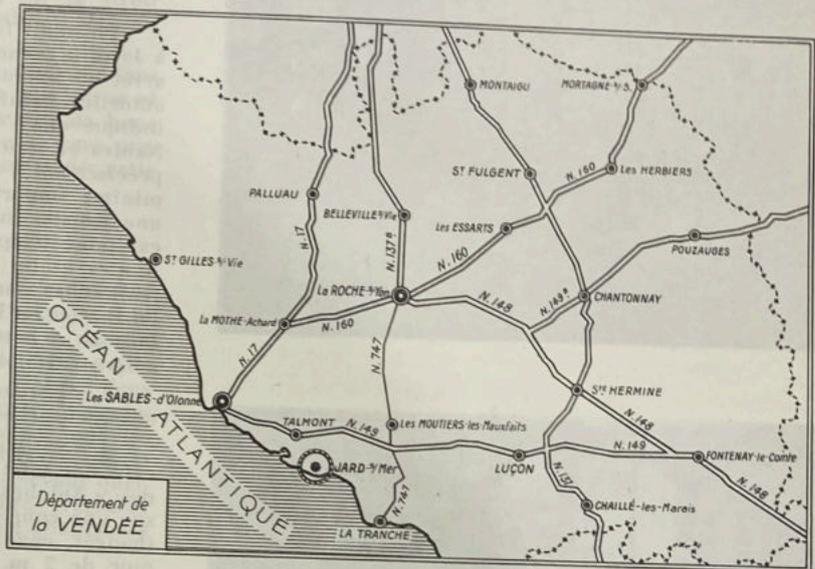
Café-hôtel du Cheval Blanc.

A — Grille escaladée par les malfaiteurs.

B — Cour donnant sur la cuisine et l'arrière de la salle de consommation.

C — Entrée de la salle de consommation.

D — Entrée de la salle entrepôt colis donnant rue de l'Océan.



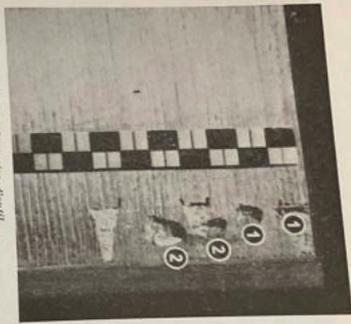
Que s'était-il passé ?

Vers 6 h. 45, monsieur V..., fermier à Jard-sur-Mer, entend de faibles appels « au secours » émanant de l'hôtel du Cheval Blanc, tenu par mademoiselle Lucie R..., âgée de 69 ans. Trouvant grande ouverte la porte du café donnant sur la rue de l'Océan, il entre et monte jusqu'à la chambre de l'étage, impressionné au passage par le désordre qui règne dans la salle du débit et dans la cuisine, ainsi que par les nombreuses traces de sang qui maculent cette dernière pièce et l'escalier. Avec beaucoup de difficultés, il ouvre la porte derrière laquelle est accumulé le contenu de deux armoires. Il découvre mademoiselle R... allongée toute habillée sur son lit et saignant abondamment de la tête.

Monsieur V... appelle alors le curé de Jard, dont le presbytère fait face à l'hôtel du Cheval Blanc.

L'ecclésiastique téléphone sans délai à un médecin, puis à la brigade de gendarmerie de Talmont. Il rejoint ensuite le fermier au chevet de la victime. Celle-ci, malgré une fracture du crâne, n'a pas perdu connaissance et dit avoir été attaquée, vers une heure du matin, par quatre individus masqués, dont une femme, alors qu'elle ouvrait la porte de sa cuisine pour faire sortir son chat. Ses agresseurs l'ont violemment frappée à la tête à l'aide d'une barre de fer, puis ont tranquillement fouillé toutes les pièces de la maison, fracturant portes et tiroirs, faisant main basse sur l'argent (1.500 NF environ) et les modestes bijoux de leur victime. Elle n'a reconnu aucun de ses agresseurs.

Aux gendarmes de Talmont, arrivés sur les lieux peu avant 8 heures, mademoiselle R... a le temps de confirmer les faits (très brièvement, étant donné son état) avant d'être évacuée sur l'hôpital des Sables-d'Olonne. Bien entendu, les gendarmes, avant leur départ, ont rendu compte des faits au commandant de



Pris sur le fait, les deux suspects (1 et 2) du vol de la voiture de la femme de la victime.

objet permettant de les identifier. L'enquête démarra en effet sur les soupçons initiaux des gendarmes de la brigade à l'encontre du jeune R..., individu peu recommandable, habitant Nantes mais originaire de Jardi. Toutefois, personne, la veille ni dans la soirée, ne l'a aperçu dans le « pays ».

A toutes fins utiles, le capitaine envoya un gendarme interroger les parents de R..., afin de savoir s'il est passé chez eux au cours de la nuit précédente, et d'établir des renseignements d'identité. Les parents se déclinèrent de l'avoir vu. A l'appui de leurs dires, ils exhibèrent le talon d'un mandat leur ayant été envoyé par une amie de R..., (avec laquelle ce dernier vit en concubinage) en renforcement d'un prêt récent. Bonne mainline ! Le gendarme saisit ce talon de mandat qui porte le nom et l'adresse de l'expéditrice, laquelle se fait appeler madame R..., Pierre (en réalité, madame B..., dont le mari est en prison) demeurant à La Chapelle-sur-Erdre (L.-A.). D'après le cachet postal, le mandat a été expédié de Nantes le 12 novembre.

Un contact téléphonique est aussitôt pris avec la brigade de Sautron, dont dépend la commune de La Chapelle-sur-Erdre.

Quelques instants avant, la brigade des recherches de Nantes a fait savoir que R... a disparu de son domicile depuis la veille à 18 heures environ. Connaissant ses fréquentations, les gendarmes se sont rendus chez l'un de ses amis, P..., qui a disparu dans les mêmes conditions (la femme de ce dernier ignore où il se trouve et s'inquiète de son absence).

A 10 h. 45, la brigade de Sautron téléphone qu'elle a découvert Pierre B..., à son domicile. Fait curieux : on y a trouvé aussi un canard..., dont le signalement correspond, si l'on peut dire, à celui des volatiles dérobés à Jardi. Quand la chance s'en mêle !...

A 11 h. 30, cette même brigade a mis la main sur R..., inconnu qui demeurait à La Chapelle-sur-Erdre. L., commandant de compagnie lui demanda alors de jurer à vue étroite l'intérêt et son amie. Il déclara d'envoyer à Sautron son adjudant-chef adjoint pour continuer l'enquête dans cette direction. Il ne faut pas oublier, en effet, que les malfaiteurs étaient quatre (et non deux) et qu'il importait de retrouver l'argent et les bijoux volés.

De 10 h. 45 à 11 h. 30, le chien policier a été mis en piste. Evidemment, il ne peut suivre le trajet emprunté par une voiture. Mais après avoir harité les abords de la maison à proximité de laquelle les canards ont été dérobés, il revint rue de l'Océan, en direction de l'hôtel du Cheval Blanc, confirmant ainsi la thèse, très probable au départ, que les voleurs de canards ont aussi les auteurs de l'agression.

Vers 12 h. 30, le commandant de compagnie aux Sables-d'Olonne, accompagné de son adjudant-chef a donc vécu la première phase d'une enquête qui va être amenée à poursuivre ailleurs.

Il fallait, en effet, d'une part entendre les deux suspects appréhendés et perquisitionner au domicile de Pierre B..., à La Chapelle-sur-Erdre, d'autre part « cueillir » rapidement, où qu'ils puissent se trouver les deux complices non encore identifiés.

Or, La Chapelle-sur-Erdre est en bordure extérieure de la circonscription du tribunal de Nantes, limitrophe de celui des Sables-d'Olonne. Il est donc possible d'agir d'initiative dans le cadre du flagrant délit, mais qui sait jusqu'où l'enquête nous mènera ? Ahn dans les maux libres, le commandant de compagnie, à 14 heures, va rendre compte des faits au procureur à la République et demande une commission rogatoire spéciale qui lui permettra de poursuivre l'enquête « partout où besoin sera ». Le procureur requiert le champ le juge d'instruction de compagnie est aussi contre P..., et le commandant de compagnie est aussi prévues par l'article 5 de l'article 18 du C.P.P.

Ce document est remis à l'adjudant-chef adjoint qui, avec un gendarme secrétaire, se rend à Sautron où il arrive vers 16 h. 30. Après avoir interrogé la brigade des deux suspects, il se transporte au domicile du commandant de brigade locale au domicile de Pierre B... La perquisition qu'il y opère se révèle fructueuse. Successivement, sont découverts : dans la chambre à partie des bijoux de mademoiselle R..., puis dans le fond d'un tiroir, un portefeuille contenant 900 francs femme B..., scemporté et « piqué » une crisse de femme B... Mais sous un tas de vieux sacs, à la cave, sont une gendarme ensanglantée, un lapin et un mort, ainsi que quelques bouteilles de cognac et vin d'Alsace (provenant du délit de mademoiselle B...).

Tout ceci mérité, bien entendu, une sévère sanction avec R... et la femme B... Il y a encore références, mais elles ne sauraient durer. J'ajoute l'explication se poursuit à la brigade, où les suspects recommandent bientôt leur participation criminelle.

Voyant que les enquêteurs connaissent l'adresse de P..., camarade de R..., qui a quitté Nantes avec la veille au soir, R... avoue aussi la participation à l'acte et donne le nom du quatrième complice : le habitant Nantes.

Ces résultats ne sont acquis qu'en fin d'après-midi. La brigade des recherches de Nantes est immédiatement alertée. Puis l'adjudant-chef reçoit l'ordre de rendre aux Sables-d'Olonne R..., et la femme B..., qui sont enfermés dans les chambrées de sûreté.

Vers 20 heures, la brigade des recherches de Nantes avise le commandant de compagnie des Sables-d'Olonne que P... et S... sont passés au domicile de

dernier (P..., habité, en effet, chez S...), puis ressortis, vraisemblablement « en bordée ». Mais, grâce à une bonne connaissance du « milieu », natifs, le flic se resserre et les deux bandits sont appréhendés le lendemain, 16 novembre, à 6 heures, à leur domicile commun.

Avisé immédiatement, le commandant de compagnie envoie de nouveau son adjoint poursuivre l'enquête, à Nantes cette fois.

De 9 heures à 10 heures, P... et S... sont entendus dans les bureaux de la Brigade des recherches de Nantes. Ils nient formellement toute participation à l'affaire de Jardi-sur-Mer.

De 10 heures à 12 heures, audition de la femme P... et de l'ami de S... : elles admettent que les deux hommes sont passés chez eux dans la nuit du 14 au 15 novembre.

A 14 heures, perquisition minutieuse au domicile de P... Il s'agit d'un tandem de deux pièces, où vivent quatre adultes et deux enfants. Tout est sale, répugnant. La voiture de S..., une « traction avant », est saisie et déposée à la gendarmerie de Nantes (elle contient un pied de biche, métallique sur l'emploi duquel S... a des difficultés à s'exprimer).

N'ayant rien découvert chez P..., l'adjudant-chef décide de retourner à La Chapelle-sur-Erdre et d'y effectuer une nouvelle perquisition chez la femme B... (en présence des parents de l'intéressée). Dans un tiroir qui lui a « échappé » la première fois — il paraît faire corps avec le bas d'une armoire — il trouve des billets de banque tout froissés, puis, à la cuisine, un fond d'une poêle, le reste des bijoux de mademoiselle R... Pendant ce temps, P... et S... sont restés à Nantes, attentivement gardés à vue. L'adjudant-chef les rejoint et les ramène aux Sables-d'Olonne où ils arrivent vers 19 heures.

En fin de nuit, prévoyant qu'il y aurait pas mal de choses à « smetter au point » une fois tout ce beau monde réuni, le capitaine avait demandé au procureur une autorisation de prolongation de garde à vue de 24 heures.

Une grande partie de la nuit du 16 au 17 novembre se passe, en effet, en interrogatoires et en confrontations. P... et S..., notamment, sont « durs à la détente ». Enfin, les quatre prévenus, se croyant réciproquement « non-chargés », finissent par avouer.

L'inspecteur du coup est R... Il connaissait l'histoire et savait qu'elle possédait quelques économies. Vers le 10 novembre, accompagné de Pierre B..., il prend contact avec ses amis pour régler les détails de l'opération. Le transport de Nantes à Jardi est effectué dans la voiture de S... Arrivés devant l'hôtel du Cheval Blanc à 23 h. 30 le 14 novembre, les malfaiteurs doivent fouger leur frein car la cuisine est éclairée. C'est alors qu'ils peuvent le temps, ils vont, à quelques centaines de mètres de là, voler des canards et des lapins.

Vers 1 heure du matin, ils escaladent la grille de l'hôtel et se présentent à la porte de la cuisine, que mademoiselle R... ouvre précipitamment pour faire sortir son chat. Bousculée et malmenée, mademoiselle R... se défend. S... la prend à la gorge tandis que P... lui assène de violents coups dans « pied de biche ». Elle s'écarte dans un coin de la cuisine, ensanglantée, et y reste sous la surveillance de P..., pendant que les trois malfaiteurs fouillent toute la maison, fracturant les tiroirs, s'emparant de l'argent, des bijoux ainsi que de quelques bouteilles de vin et de cognac sur le comptoir. Vers

2 heures, l'opération terminée, le quatuor reprend la route de Nantes, via La Chapelle-sur-Erdre, où R... et la femme B... sont déposés au passage.

Le 17 novembre, à 10 heures, les quatre malfaiteurs sont présentés au juge d'instruction des Sables-d'Olonne avec une procédure étoffée qui constituera, pour ce magistrat, la base de son information.

Ils ont été appréhendés deux par deux, respectivement à 4 heures et 22 heures après le début de l'enquête, à plus de 100 kilomètres du lieu de leur forfait.

En outre, quelques jours plus tard, la brigade des Sables-d'Olonne faisait la preuve que R... et la femme B... avaient récemment cambriolé une villa aux Sables-d'Olonne. Quant à S... et à P..., la police judiciaire établissait ultérieurement qu'ils s'étaient rendus complices, en août 1960, d'une tentative d'agression (identique à celle de Jardi) sur une vieille personne seule dans une maison des Sables-d'Olonne.

Les trois hommes sont tous des récidivistes, plusieurs fois condamnés. L'un d'eux est même « relégable ». La prise était donc bonne.

Les points suivants semblent mériter d'être mis en lumière :

- La connaissance des lieux et des gens de leur circonscription a permis aux gendarmes de Talmon de soupçonner immédiatement R..., sans preuve ni indice sérieux pourtant.
- Même si les traces et indices divers (explosives défilées, de pas, etc.), ne sont pas exploitables immédiatement, il est cependant nécessaire de les relever, car ces preuves matérielles, de confondre ultérieurement les malfaiteurs. L'utilisation de la brigade des recherches a donc été pleinement justifiée.
- L'exploitation d'un renseignement obtenu d'une manière fortuite (nom et adresse de la concubine de R... sur le talon de mandat) a été le véritable point de départ des recherches, conditionnant notamment la rapidité et l'efficacité de l'action.
- La collaboration de plusieurs brigades (de deux groupements différents) sous une direction unique a constitué un facteur de succès. L'esprit de coopération qui caractérise notre Arme et l'intérêt porté aux affaires judiciaires ont joué à plein. La rôle des brigades de Nantes-recherches et de Sautron a été très important, et la cohésion ainsi obtenue et ainsi fructueuse que si l'enquête avait mis en oeuvre plusieurs brigades de la même compagnie.
- Il est intéressant de noter les facilités offertes par le nouvel article 18 du Code de procédure pénale : lorsqu'il y a flagrant délit, l'O.P.J. qui dirige l'enquête voit sa compétence territoriale étendue aux ressorts du tribunal et des compagnies qui ont tenu à faire dominer leur compétence sur tout le territoire national (sans distinction) tout le Code de procédure pénale, s'il a augmenté, d'une façon générale et générale de la « dé-fense » et « prévenance » de l'O.P.J. facile ainsi la tâche des enquêteurs.

23

Cas concret n° 2

DESTRUCTION D'UNE BANDE REBELLE

par le Capitaine Adrien MARTIN

Août 1959. L'opération « ETRUCELLE » vient de purger le Hodna.

Entre ces deux massifs montagneux, une immense zone de passage, à travers les Hauts-Plateaux, entre Sétif et Bordj-Bou-Arterridj notamment.

Paysage raviné, escarpé, quasi désertique, pratiquement sans possibilités d'accès, à part la R.N. 5 — mont de gorges, coupé de failles profondes telles les gorges de l'oued Bou Selham, où le quillier, par exemple, n'aurait pu passer —, pour permettre au guergour — qui va devenir l'Inouabla —, pour regagner au sud le Bou Taleb, au cœur de ce Hodna nettoyé un mois plus tôt.

La voie nord-sud de ces gorges du Bou Selham, dans les gorges de l'oued Bou Selham, à 16 km. à l'ouest de Sétif, Macdonald, petit village à 16 km. à l'ouest de Sétif.

Le 14 août, peu avant 9 heures, le colonel commandant la 10^e légion 1^{er} de Gendarmes mobile, le capitaine commandant l'escadron 4/10 1^{er} et l'un de ses lieutenants, le lieutenant R..., quittent Sétif pour Bordj-Bou-Arterridj, où ils vont assister aux obsèques du jeune maréchal des logis-chef de l'escadron 6/10 1^{er} tué l'avant-veille par les rebelles au cours d'un combat de mechia.

A Bordj, vers 13 h. 45, demeurant d'urgence, un téléphone par son adjudant d'escadron, le capitaine commandant le 4/10 1^{er}.

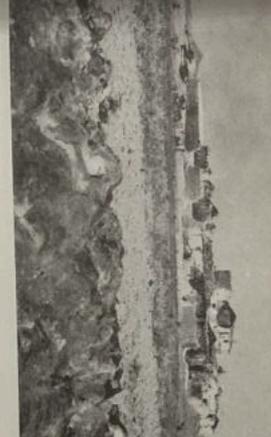
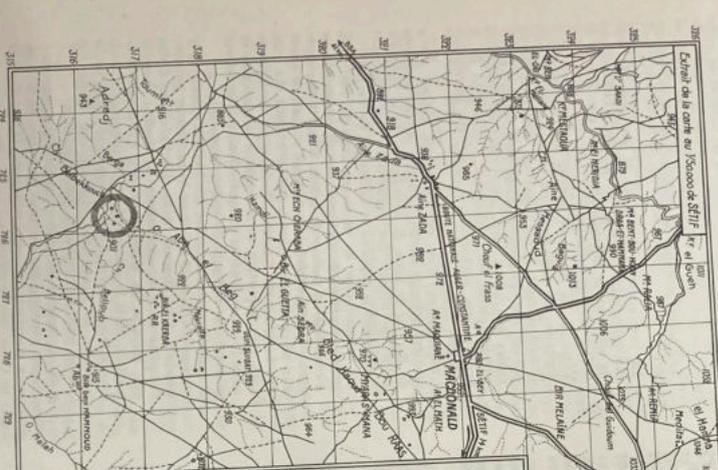
— que, sur demande du commandant territorial, 6 blindés, en second traité à la résidence, soient partis en fin de matinée pour participer à une opération se déroulant dans la région sud de Macdonald, militaires de l'unité venant d'être blessés d'évacués.

Le commandant d'escadron rend compte aussitôt à son chef de corps, encore présent, et demande l'autorisation de rejoindre ses éléments engagés, le lieutenant qui l'accompagne.

Les deux officiers arriveront sur les lieux, peu avant 15 heures.

Que s'est-il donc passé depuis le départ de Sétif ? En début de matinée, un civil français de la soude nord-est de Sétif, se présente au chef de poste de Macdonald, petite agglomération à 3 km. N.E. de Macdonald, et lui déclare qu'une quarantaine de rebelles en uniformes bien armés, sont arrivés dans sa ferme en manifestant l'intention d'y passer la nuit.

Cette ferme est située à 6 km. sud de Macdonald. Avisé sans délai, le commandant du secteur de Sétif monte une opération avec les moyens disponibles, à savoir : 3 compagnies de fanterie (les 6^e et 8^e Gds du 11/43^e R.I. + 1^{er} de marche formée de deux sections du 11/43^e R.I.) et d'une de la 6^e Cie du 43^e R.I.) avec, dans le premier temps, 1 peloton à 4 blindés de l'escadron 4/10 1^{er} de G.M. L'ensemble sera éclairé par « Piper » d'observation.



Ces éléments, qui ont quitté Sétif à 10 heures, ont été d'abord assez loin du repaire supposé de la bande, à partir de 11 heures, resserrent leur dispositif.

A leur approche, une trentaine de rebelles qui, entre temps, étaient remontés vers les mechia sur la côte 929, s'enfuirent vers le sud-ouest par le lit de l'oued Abd el Beg mais, rencontrant le bouclage sud, réfugièrent dans la ferme précédemment citée, grande bâtisse en pierre aux murs épais et solides.

Connaissant bien les lieux pour y avoir déjà passé la nuit, ils organisèrent très rapidement leur défense.

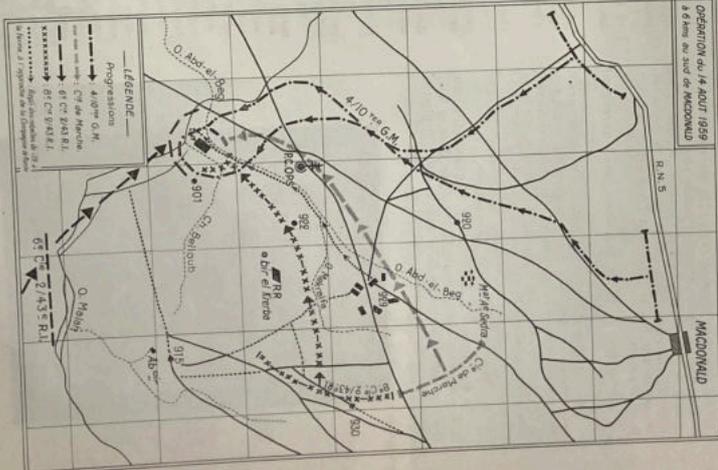
Des son arrivée aux abords immédiats, l'une des deux patrouilles blindées se prit sous un feu violent de mines automatiques qui fit deux blessés à bord d'un blindé et le soldat gendarme... s'écroula. Le reste de l'engin du détachement de renfort de l'escadron, D..., du détachement de renfort de l'engin plus légèrement armé, qui tentait une nuit toutfois deux rebelles par la Gendarmerie : 1 fusi Mauser, des munitions, des documents ; par l'infanterie : 1 fusi 303 et un drapent F. L. N.

La manœuvre conjuguée des 4 blindés dégagea en outre six fantassins fixés le long des murs par le tir rebelle.

L'investissement étant réalisé au plus près et les deux blessés évacués, le P.C. opérationnel, devant l'ampleur prise par l'action, demanda alors, par radio, des moyens de renfort à Sétif.

A 13 heures, deux blindés supplémentaires de l'escadron sont amenés par le lieutenant de M..., qui prend le commandement des éléments engagés du 4/10 1^{er}. Dans le même temps, arrivent 2 scout-cars et 1 automitrailleuse du 1/29^e dragons.

A 14 heures, l'aviation intervient pendant que les engins portaient par intermittence, au cours de cette phase, deux autres militaires de l'escadron, le gendarme C... et le soldat F... sont légèrement atteints par des tirs ; mais six rebelles sont encore abattus par les blindés de la G.M. et des dragons. 1 fusi Mauser et des munitions sont récupérés.



L'affaire en est là à l'arrivée du capitaine commandant le 4/10 1^{er} et du lieutenant R... Le capitaine prend le commandement des blindés de son unité. Le lieutenant R... reçoit la responsabilité du bouclage nord et nord-est, le lieutenant de M... conservant le bouclage sud et sud-ouest.

Deux patrouilles de T. 6 (1) sont en pleine action et le *strifling* (2) se poursuit jusqu'à 16 h. 30, heure à laquelle un premier assaut est tenté.

Entre temps, vers 16 heures, le chef de corps et le commandant de groupe ont quitté Bordj-Bou-Arterridj pour Constantine et Sétif, mais s'arrêtent au passage sur les lieux de l'engagement.

Les blindés, qui se sont retirés pour permettre l'action de la chasse, fontent alors sur la ferme,

(1) T. 6 : action d'attaque au sol.
(2) *Strifling* : mitraillage et bombardement d'obusiers au sol à très basse altitude.

appuyant les compagnies d'infanterie qui convergent vers l'objectif.

Deux scout-cars du 4/10^{ter} et une section de la 6^e Cie du 43^e R. I., sous les ordres directs du commandant d'escadron, approchent rapidement les faces nord et nord-ouest. A moins de 100 mètres de la position ennemie, se révèle brutalement le feu nourri de 2 F.-M. rebelles. 4 fantassins s'éroulent. Le scout-car derrière lequel progresse le capitaine, sur ordre de celui-ci manœuvre aussitôt pour aller ramasser les blessés à l'abri du blindage et sous la protection des mitrailleuses de l'engin. Au cours de l'exécution du mouvement, les deux servants, gendarmes R... et D... sont grièvement blessés (par balles) ainsi qu'un autre membre de l'équipage, brigadier L..., du détachement de renfort du 4/10^{ter} (par éclats).

Les blessés — le sergent B... du 43^e R. I., meurt presque aussitôt dans les bras de l'officier — sont chargés avec difficulté, puis transportés immédiatement au P. C., en même temps qu'une demi-section qui ne peut rester en terrain absolument nu sous le tir ajusté des rebelles.

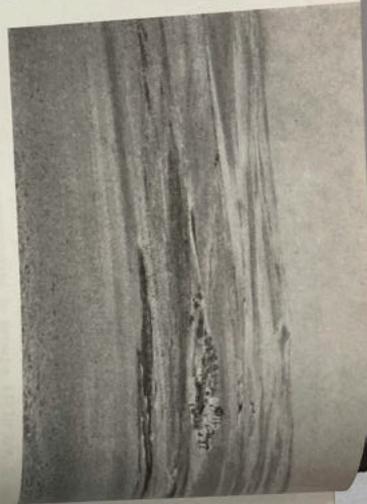
Le deuxième scout-car, et l'A. M. du lieutenant de M... alerte par radio, prennent à leur charge le dégagement de l'autre demi-section, cloûte au sol par le feu ennemi ; mais des éclats atteignent, dans le scout-car, les gendarmes G... et T... dans l'A. M., par ricochet, le gendarme B...

L'escadron 4/10^{ter} est donc particulièrement éprouvé.

Les équipages encore au contact n'en poursuivent pas moins, avec un sang-froid remarquable, leurs tirs de neutralisation. Les blessés peu atteints continuent le feu eux aussi et ne se laisseront évacuer que bien plus tard, sur ordre formel.

Le tir acharné des rebelles va encore faire une victime dans les rangs de la Gendarmerie.

Le gendarme M... de l'escadron 1/10^{ter}, fait partie de la protection qui accompagne le colonel dans sa V. L. Il n'a, en principe, rien à faire dans l'action. Il n'est là qu'en spectateur aux côtés du chef de corps.



Il n'hésite pas cependant à se porter d'instinct vers le scout-car le plus éprouvé pour en récupérer l'équipage. Il est grièvement touché par balle en étant le dernier bœuf.

Tous ces blessés seront évacués sur Stéf, les plus graves par hélicoptère, les autres par V. L.

Devant la résistance désespérée des assiégés, le P. C. opérationnel fait finalement replier tout le dispositif dans la chasse lourde intervenue à son tour : 1 B. 2 Corsair et 2 Mistral vont pilonner la position jusqu'à 18 heures, toute tentative de fuite étant annihilée par les blindés et l'infanterie.

Arrivent en renfort, à 17 h. 30, l'escadron 6/10^{ter} de Bordj, puis 15 minutes plus tard, la compagnie F. 20 du 60^e Bataillon du génie qui est hélicoptérée par « bananes ».

A 18 h. 20, le dernier assaut est donné par tous les éléments, mais la résistance a cessé.

La fouille s'effectue immédiatement, considérablement gênée par les incendies qu'ont allumés les atterrissements.

32 rebelles tués sont dénombrés et 2 cadavres devant être retrouvés sous les décombres les jours suivants.

Mais il faut signaler 10 civils de souche nord-africaine tués et 1 femme, de souche nord-africaine, blessée par aux rebelles qui devaient eux, sortir en les poussant devant eux.

Le matériel récupéré ou détruit par les incendies est identifié avec certitude était le suivant :

- 2 F. M. (1 24-29 et 1 Bren), 2 P. M., 14 fusils de guerre, 1 fusil de chasse, 3 P. A.,
- Pièces d'armement.
- Munitions de tous calibres.
- Paquetages, médicaments...
- Un drap pour F. L. N.
- Des documents (trouvés sur les fuyards arrivés en début d'action).

✱

Quels enseignements peut-on tirer de cette affaire ? Il faut noter, d'abord et surtout, l'importance psychologique ainsi que la valeur du renseignement basé, fourni par un munitisman, qui a permis l'insuccès rapide d'un bouclage coupant pratiquement toute battue de fuite.

D'où la nécessité absolue de poursuivre l'œuvre de contact et de mise en confiance de la population.

Les autres enseignements sont plus techniques et ne seront cités que pour mémoire, étant bien connus des autres unités de G. M. qui ont eu l'occasion d'effectuer de semblables actions opérationnelles.

La réduction d'une résistance en « dur » sur un terrain quasiment plat et nu uniquement par des moyens terrestres légers présente de grosses difficultés.

Sur un tel objectif, une préparation soignée est absolument nécessaire. Les mitrailleuses de nos engins légers n'ont été utiles que pour la neutralisation des ouvertures ou la destruction des regards. Les canons de 37 ont été sans efficacité sur des murs en pierre de 50 cm. d'épaisseur.

Dans cette affaire, l'aviation a joué un rôle prépondérant, mais il faut noter que les ouvertures d'où partaient les tirs rebelles étaient masquées par la fumée des incendies. Il semble que deux chars ou deux pièces de 105 auraient été aussi efficaces.

Mention peut être faite :

- de l'utilité, en bouclage, de blindés légers manœuvrables et rapides, sous réserve que les « trous » soient bouchés par des éléments à pied ;
- de la valeur de protection des blindages contre les armes légères (plus de 50 impacts ont été relevés sur les 6 véhicules engagés), les A. M. étant beaucoup moins vulnérables que les scout-cars et half-tracks du fait de l'enveloppement total sous blindage de leur personnel ;
- de l'importance capitale des liaisons radio (Le commandant d'escadron a dû, dès son arrivée, se porter en jeep à quelques mètres de la ferme pour faire replier des blindés sans contact radio qui gênaient l'action de la chasse) ;
- de l'intérêt majeur de la présence sur les lieux d'un service médical.

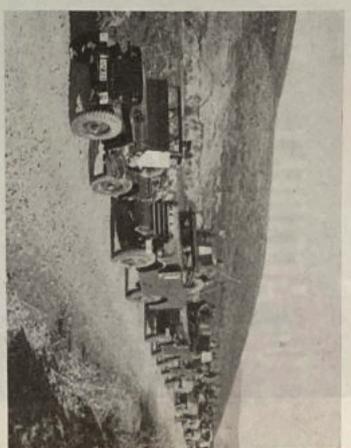
Il convient, enfin, de mettre en relief le mordant très marqué des troupes à terre. Ce mordant a même parfois contraint l'action de la chasse, action dont il convenait d'attendre les résultats. Or, les faits ont démontré qu'après 4 heures de *strafing* les angles de la ferme étaient toujours debout, et que le gros de la bande avait su s'abriter.

Que dire, en conclusion, de l'action des rebelles ? Toutes les tentatives de fuite ont été faites par les œufs. Elles ont échoué, tous les fils étant tenus par des « docteurs ».

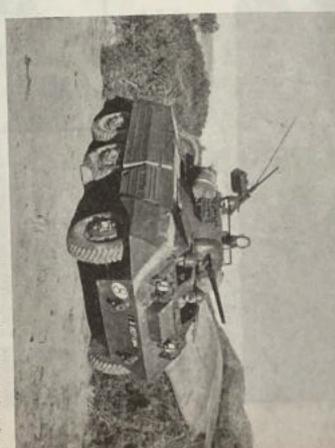
A l'intérieur de la bande, tel le matin, la ferme était occupée par une trentaine d'habitants, hommes, femmes et enfants. Une vingtaine ont pu, au matin, sortir sur les exhortations des troupes de bouclage, notamment de la Gendarmerie. Les rebelles se sont servis comme « couverture » de ceux qui restaient (une dizaine) à chaque tentative de sortie. C'est là une tactique déjà souvent employée, mais qu'il ne semble pas inutile de rappeler.

Connaissant bien les lieux, puisque arrivés depuis plusieurs heures, les H. L. ont su organiser très rapidement leur défense, faisant preuve d'un sens tactique poussé et d'une agressivité accrue, se déplaçant sans cesse à l'intérieur de la ferme pour lâcher leurs rafales.

Il est certain que, dans cette zone de passage entre la Kabylie et le Hoggar, c'est bien à une bande échappée de l'opération « *Marignac* », constituée d'« *Irreducibles* » très entraînés et agerris, décidés à tenir jusqu'au bout, que les troupes du secteur de Stéf se sont heurtées.



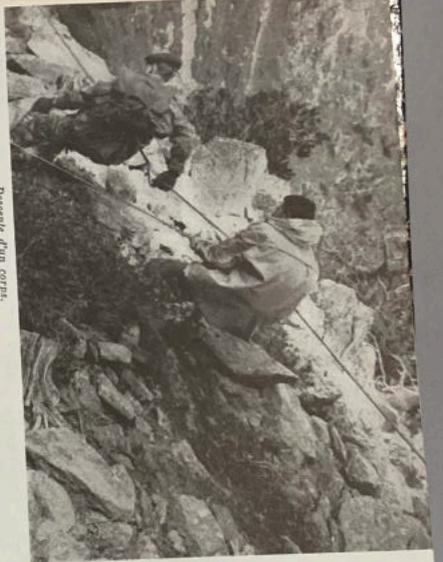
Colonel blindé de G. M. en déplacement.



Automitrailleurs d'un escadron de G. M. partie en bouclage.



Un P. C. opérationnel d'escadron de G. M.



Prudent d'un corps.

salon de l'épave est présidée par l'hélicoptère de la protection civile : l'appareil recherché gît à 2.200 m. d'altitude sur un versant semi-boisé, à la limite de l'enneigement, dans le massif montagneux du Canigou dominant la ville de Prades.

Les premiers secours

Le commandant de groupement donne aussitôt l'ordre au commandant de compagnie de Prades de rassembler le maximum de personnel et de moyens appropriés et d'envoyer immédiatement une équipe de premier échelon sur les lieux de l'accident pour y prendre toutes les mesures nécessaires. Cette équipe, formée du personnel disponible des brigades de Vernet-les-Bains et de Prades, atteint l'épave à 17 h. 45, suivie, un peu plus tard, par le commandant de la compagnie avec des militaires de la brigade de sapeurs-pompiers de Prades.

Il n'y a, hélas, aucune vie à sauver. Les corps des 34 victimes (31 passagers plus 3 membres d'équipage) adossés à des rochers, sont éparpillés, avec les débris de l'appareil, sur un terrain dont la pente dépasse parfois 50°. Le « Dakota » a percuté de plein fouet une barre rocheuse prolongeant vers le Nord le pic Barrat. Il est entièrement disloqué, les moteurs sont détachés, l'un des plans et une partie du fuselage incendiés. Seule, la queue est restée à peu près intacte.

L'épave ne peut être atteinte par voie de terre qu'après deux heures de parcours sur une piste difficile, praticable seulement aux véhicules légers, puis une heure de marche à pied sur un sol en très forte pente et extrêmement glissant. Les difficultés du terrain, de mauvais temps et, surtout, l'absence de tout survêtement font différer jusqu'au lendemain l'évacuation des corps, matériels et objets récupérables. Ce délai sera toutefois employé à préparer en détail cette opération.

Seule, une équipe de la gendarmerie reste sur les lieux pour assurer la garde de l'épave. Elle assure la mission jusqu'au 10 octobre, permettant ainsi à la commission technique d'entreprendre et de poursuivre sur place son enquête dans des conditions convenables.

Organisation générale de l'opération

Dans le même temps, le commandant de groupement prévient les différentes autorités intéressées, se concertant avec le directeur départemental de la protection civile et demande au commandant de compagnie de Perpignan de diriger sur Prades un renfort de 15 gradés et gendarmes. Pour mieux coordonner l'action des divers éléments de gendarmerie participant aux opérations, le commandant de groupement, émanant avec lui un gradé, secrétaire et un gradé radio, part à 15 h. 30 pour Prades, où il se rend à Vernet-les-Bains, point de rassemblement final des différentes équipes de secours.

En fin de soirée, une conférence est tenue à la mairie de Vernet-les-Bains par le sous-préfet de Prades avec les différents chefs de service intéressés : directeur de la santé, société de secours en montagne, S.A.P. pompiers, détachements militaires, gendarmerie, CRS douanes. En accord avec le sous-préfet et le directeur départemental de la protection civile, le commandant de groupement établit le bilan des personnels et des moyens des équipes de secours.

Les dispositions, pour l'imminet et le lendemain, sont mises au point et arrêtées.

Commission technique et gendarmes procédant à l'enquête.



BILAN DES MOYENS

FORMATION	EFFECTIF	ÉQUIPES CONSTITUÉES	MATÉRIEL AUTRE	MATÉRIEL TRANSMISSION	MATÉRIEL SECOURS	DIVERS	OBSERVATIONS
SANTÉ	2 médecins (a)	—	Néant	Néant	Néant	1 ambulance Médical aérial	(a) Part en fin de mission en montagne
Société de secours en montagne	8	Deux	Néant	Néant	2 perches Barnard		
Sapeurs-Pompiers	10 (b)	Une	4 jeps 2 ambulances Dodge	1 poste L.M.F. 4 - M.F. 723	Néant		(b) Dont 6 conducteurs
DOUANES	6	Une	Néant	Néant	Néant		
164 ^e C.R.S.	27	Six	1 jep	Néant	6 perches Barnard		
11 ^e B.C.P.	3 officiers dont 1 médecin 37 hommes	Huit	1 jep + (c)	Néant	2 perches Barnard		(c) 3 jeps venus en renfort de Perpignan.
GENDARMERIE A	30 gradés et gendarmes	Six	2 jeps 2 camions 4 X4	2 postes radio	5 perches Barnard		
GENDARMERIE B	35 gradés et gendarmes	Equipe P.J. avec Col de Milliers et Transmission	4 jeps 1 camionnette T.C.	3 postes radio + Hélicoptère			

Le directeur départemental de la protection civile prend à sa charge les opérations matérielles. Il régle d'abord l'hébergement des sauveteurs retenus pour l'opération. Il entreprend ensuite de rassembler les matériels indispensables (sacs, perches, cordes, etc.) et de louer les véhicules de complément (jeeps aménagés) car la piste d'accès au chalet des Cortialès, surtout en cette saison, n'est praticable qu'aux véhicules tous chemins légers. Il prévoit et organise ce qui n'est pas une mine affaire dans la nuit du samedi au dimanche — le ravitaillement de l'ensemble de la colonne de secours.

La gendarmerie, outre l'enquête judiciaire à mener, assurera l'acheminement et la mise en œuvre des équipes de secours, ainsi que l'évacuation des corps et des matériels.

Le plan d'action ainsi établi sera mis en œuvre immédiatement.

Dans le courant de la nuit du 7 au 8 octobre, des renforts en personnel sont acheminés sur Vernet-les-Bains :

- le groupe spécialisé de haute montagne de la 5^e légion ter de Gendarmerie, sur ordre du commandant régional ;
- un groupe de gendarmes montagnards du groupement de l'Arège fourni par la 5^e légion de Gendarmerie.

Au matin, arrivent également à Prades des renforts supplémentaires prélevés sur les deux autres compagnies du groupement.

Le dispositif de la gendarmerie pour la journée du 8 octobre comprend :

- un P.C. opérationnel installé à la compagnie de Prades ;

- un réseau de transmissions (5 postes) ;

- trois équipes de police judiciaire (20 gradés et gendarmes) ;

- six équipes (25 gradés et gendarmes) chargées des opérations de récupération et d'évacuation en coopération avec les autres équipes ;

- un poste de contrôle et de régulation de la circulation au col des Millières, à l'entrée de la piste dominant accès au massif du Canigou ;

- un service d'ordre dans Prades ;
- un secrétariat à la disposition du Parquet.

A 5 heures, sous les ordres du commandant de compagnie, les équipes de police judiciaire quittent Prades en jeep pour se rendre au chalet des Cortialès, d'où elles font à pied jusqu'à l'épave.

A 6 h. 30, le commandant de groupement, assisté du directeur départemental de la protection civile, met en route, depuis Vernet-les-Bains, une caravane qui comprend les éléments suivants :

- six équipes de la gendarmerie ;
- huit équipes du 11^e B.C.P. avec trois officiers, dont un médecin.

- deux médecins du service départemental de la santé ;
- six équipes de la 160^e C.R.S. de Perpignan ;
- une équipe des douanes ;
- une équipe de sapeurs-pompiers ;
- deux équipes de la société de secours en montagne.

- deux équipes de la société de secours en montagne.

- deux équipes de la société de secours en montagne.

BILAN DES MOYENS

FORMATION	EFFECTIF	ÉQUIPES CONSTITUÉES	MATÉRIEL AUTRE	MATÉRIEL TRANSMISSION	MATÉRIEL SECOURS	DIVERS	OBSERVATIONS
SANTÉ	2 médecins (a)	—	Néant	Néant	Néant	1 ambulance Médical aérial	(a) Part en fin de mission en montagne
Société de secours en montagne	8	Deux	Néant	Néant	2 perches Barnard		
Sapeurs-Pompiers	10 (b)	Une	4 jeps 2 ambulances Dodge	1 poste L.M.F. 4 - M.F. 723	Néant		(b) Dont 6 conducteurs
DOUANES	6	Une	Néant	Néant	Néant		
164 ^e C.R.S.	27	Six	1 jep	Néant	6 perches Barnard		
11 ^e B.C.P.	3 officiers dont 1 médecin 37 hommes	Huit	1 jep + (c)	Néant	2 perches Barnard		(c) 3 jeps venus en renfort de Perpignan.
GENDARMERIE A	30 gradés et gendarmes	Six	2 jeps 2 camions 4 X4	2 postes radio	5 perches Barnard		
GENDARMERIE B	35 gradés et gendarmes	Equipe P.J. avec Col de Milliers et Transmission	4 jeps 1 camionnette T.C.	3 postes radio + Hélicoptère			



Etat des pieces mecaniques.

Les conditions atmosphériques, toujours mauvaises, empêchent l'utilisation de l'hélicoptère « Abouette » de la Gendarmerie, et rendent pénible l'acheminement des équipes depuis le chalet jusqu'aux lieux de la catastrophe.

Au début de la matinée, les autorités judiciaires (procureur de la République, juge d'instruction) et technique (commission d'enquête technique du S. G. A. C.C.) (1) sont transportées au chalet des Corraliers par les véhicules de la Gendarmerie.



Etat des pieces mecaniques.

Le procureur de la République, accompagné du commandant de groupement, se rend sur les lieux mêmes de la catastrophe.

Les corps décliniqués des malheureux passagers (quelques-uns seulement sont intacts) peuvent être identifiés sur place. Les équipes judiciaires ont déjà beaucoup fait :

- premières constatations ;
- localisation des corps ;
- localisation des bagages.

Le procureur de la République, après avoir procédé à l'examen des lieux, autorise l'évacuation des corps et des biens. Les médecins présents, aidés de secouristes, placent les cadavres dans des sacs spéciaux. Chaque sac est confié à une équipe de porteurs. La première partie du terrain, très fortement en pente, ne permet d'autre système d'évacuation qu'une sorte de glissement jusqu'à un sentier. Quelques cordes ont pu être tendues entre des sapins qui facilitent un peu la descente. Sur le sentier commencent les opérations de transport à l'homme jusqu'au col des Corraliers où les porteurs peuvent déposer les corps des victimes dans les véhicules prévus à cet effet.

A 16 h. 30, cette triste mission est terminée. Les dépouilles mortelles, escortées par la Gendarmerie, sont acheminées sur l'hôpital de Prades où elles arrivent peu après 19 heures.

Les deux médecins légistes, assistés par un médecin anglais arrivé dans la journée, entreprennent aussitôt les opérations d'identification et les poursuivent sans interruption jusqu'à 5 heures du matin.

Les dispositions et les précautions prises par la Gendarmerie permettent l'identification formelle de 33 victimes.

A l'entrée et aux abords de l'hôpital, la Gendarmerie assure un service d'ordre.

Dans la journée du 9 octobre, les corps sont mis en bière et une chapelle ardente est dressée, où le public est admis. La population de Prades vient nombreuse contempler avec émotion et sa sympathie compassante les autocrates anglais (consul général de Grande-Bretagne à Marseille, et dirigeants de la Compagnie Derby Aviation).

Après une cérémonie funèbre à Prades le 11 octobre, où la population recueillie se masse sur le parcours, les cercueils sont dirigés sur l'aéroport de Perpignan. Deux autres ramèneront en Angleterre.

Plus tard, son excellence l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, le consul général de Grande-Bretagne à Marseille et le directeur de la Compagnie Derby Aviation adressent personnellement au commandant de groupement des remerciements, particulièrement heureux pour le dévouement dont a fait preuve en cette pénible circonstance, le personnel de la Gendarmerie.

Les 9 et 10 octobre, les membres de la commission technique du S. S. A. C. C., avec

(1) S. G. A. C. C. : Secrétaire général à l'aviation civile et commerciale.



— Un gendarme natif.
— M. Guillon, directeur départemental de la Protection civile.
— Le chef d'escadron Bernin, commandant le groupement.
— M. Pajot, du Secours en montagne.

pagés par du personnel de la compagnie de Prades, recherchent sur les lieux les éléments et les indices qui permettraient de découvrir les causes de cette catastrophe.

L'accident est survenu au cours du dernier des voyages organisés en 1961 par la Compagnie Derby Aviation qui, pendant tout l'été, avait transporté sans incident de nombreux touristes anglais vers le Roussillon et la Costa Brava.

A quelques centaines de mètres près, l'avion était à la barre rocheuse...

Erreur de navigation ? Défaillance d'appareils de contrôle ? Excès de confiance d'un chef de bord pour l'ant chevronné ? Les conclusions de l'enquête menée par la commission technique feront peut-être la lumière.

Enseignements

Chaque accident d'avion constitue un « cas » présentant des caractéristiques particulières (terrain - heure - conditions atmosphériques). Toutefois, il est possible de tirer de chacun d'eux des enseignements de principe susceptibles de trouver leur application dans tout événement calamiteux de ce genre.

Dans la phase des recherches d'un avion disparu, la rapidité de transmission du renseignement est primordiale :

- C. C. S. : Commandant de groupement
- Luites engagées dans les recherches de Gendarmerie
- Cela implique une liaison sûre et directe du commandant de groupement :
- d'une part, avec le C. C. S. directeur d'un émanant des renseignements orientant les recherches (précision des zones probables de « crash ») ;
- d'autre part, avec les équipes à terre et les appareils en vol de la Gendarmerie engagés dans les recherches afin d'être à même :

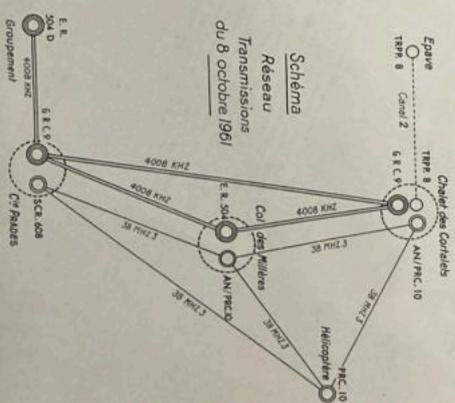
- de recevoir d'eux les renseignements au fur et à mesure qu'ils les recueillent,
- de leur transmettre ceux qui fournissent le C. C. S. directeur ainsi que des ordres nouveaux le cas échéant,
- de les regrouper pour une mission nouvelle.

- de les envoyer vers l'aéroport accidenté dès la découverte de celui-ci (par une équipe à terre, un avion du S. A. B., militaire ou civil),
- d'arrêter leurs opérations de recherches.

Le « recueil complet de renseignements n° 2 » demandé par les C. C. S. ne peut porter ses fruits qu'au bout de plusieurs heures après le déclenchement de l'alerte. La concentration des moyens, dispersés dans les diverses zones de recherches, dès la découverte de l'avion en détresse, augmente encore les délais d'obtention d'une efficacité convenable. Il importe donc qu'avant de lancer ses équipes à terre et d'utiliser les moyens aériens mis à sa disposition (ceux de l'Armée, de l'ALAT ou des aéroclubs locaux) le commandant de groupement communique avec le plus de précision possible la zone probable de chute de l'aéronef disparu. Mais, très particulièrement, la mise en œuvre des moyens aériens ne doit être ordonnée qu'après accord du C. C. S. qui définit la zone et l'altitude des recherches (pour éviter les risques de collision en vol).

Enfin, puisqu'il est nécessaire que le commandant de groupement soit tenu constamment informé de l'évolution des recherches, son état-major opérationnel doit tenir à jour deux cartes :

- l'une des missions réalisées,
- l'autre des missions réalisées.



Cas concret n° 4

Les voleurs de voitures dans la nasse

par le Capitaine André-Eugène DUPONT

Les faits

Vittel (Vosges), le 9 février 1961 à 2 h. 10. La sonnerie du téléphone alerte la brigade : le correspondant signale que sa voiture, une « Dauphine » de pontonier crème, en stationnement à proximité de son habitation, vient de lui être dérobée.

Malgré son émotion bien compréhensible, le plaignant a pu, d'une fenêtre, faire des observations précises et renseigner exactement sur deux points :
— les voleurs, au nombre de trois, paraissant jeunes ;
— la voiture volée a pris la direction de Contréville, c'est-à-dire la route du sud.

Ainsi, les malfaiteurs ne sont pas loin, mais chaque minute compte...

L'action de la brigade alertée

Tandis que s'équipe le personnel de la brigade de Vittel, réveille en hale par le platoon, ce dernier, d'instinct, alerte les brigades limitrophes dans l'ordre suivant :

- 1° Lamarche, sur la R. N. n° 429,
- 2° Bugleville
- 3° Neufchâteau
- 4° Darney (compagnie d'Épinal) } sur la R. N. n° 64.
- 5° Montigny-sur-Saône (compagnie d'Épinal), sur la R. N. n° 460.
- 6° Châtenois, sur la R. N. n° 66.

En vingt minutes, un dispositif sommaire mais efficace est en place, les axes principaux étant vérifiés. Si les malfaiteurs n'ont pas une connaissance approfondie de la région et hésitent à s'engager sur les voies secondaires ou dans les chemins forestiers, ils doivent nécessairement être interceptés par l'un des postes.

Pendant ce temps, l'adjudant B..., commandant la brigade, et les gendarmes disponibles ne sont pas restés inactifs. Une patrouille automobile de trois gendarmes a quitté Vittel. Sa mission consiste à :
— parcourir la R. N. n° 429 en direction de Lamarche ;
— valser le passage l'agglomération de Contréville ;
— interroger les personnes rencontrées (quelques ouvriers des équipes de nuit des usines d'emboîlage d'œuvres minérales circulent habituellement à cette heure).

A 2 h. 40, le commandant de brigade rend compte du vol au commandant de compagnie. Il indique les dispositions prises que l'officier estime satisfaisantes et suffisantes.

Dans les unités touchées par l'alerte, l'attente commence...

Une brigade à l'œuvre

Entre 2 h. 20 et 2 h. 35, les postes s'installent, les patrouilles partent. Chacune guette, au-dessus des crêtes boisées, dans cette région où la circulation nocturne est pratiquement

nulle, l'apparition du faisceau lumineux qui, à distance, annoncera l'approche du véhicule recherché.

A Lamarche (Vosges), à 25 kilomètres au sud-est de Vittel, la brigade a été alertée en première ligne car elle se trouve sur l'axe que semble avoir emprunté la « Dauphine ».

Cette unité dispose d'un effectif utile de quatre gendarmes.

Tous les quatre, posés depuis 2 h. 20 aux limites nord-est de la localité, observent l'horizon qui ne desespèrent pas.

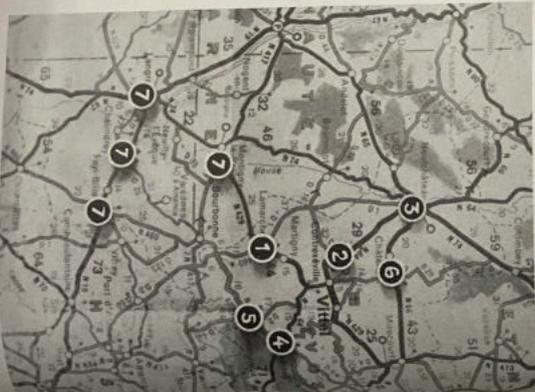
2 h. 40... L'espoir de voir apparaître le véhicule s'émousse...

Le gendarme X..., chef du dispositif, a résolu le problème simple dont les données sont les suivantes :
— 25 kilomètres séparent Vittel de Lamarche ;
— 35 minutes se sont écoulées depuis le vol.

Il envisage alors trois hypothèses :

- 1° : Le véhicule n'a pas emprunté la R. N. n° 429 ;
- 2° : Les malfaiteurs, connaissant les lieux, ont abandonné la route nationale et se sont engagés sur une voie secondaire ou un chemin forestier ;
- 3° : Le véhicule est immobilisé ou dissimulé dans une agglomération.

Les chiffres indiquent l'ordre de mise en place des brigades



Il décide d'effectuer une patrouille en direction de Vittel avec la fourgonnette « Juvénature » dont il dispose, et emmène tout son personnel.

Six kilomètres plus loin, alors qu'ils ont traversé le village de Martigny-les-Bains et franchi le passage à niveau sur la voie ferrée de Lamargy, les gendarmes, volant, au-dessus des convertis, se croisent en direction de Vittel.

Le gendarme X... immobilise son véhicule sur le bas côté de la route, *façon tourter vers Vittel*, en un endroit intéressant un demi-tour rapide. Deux gendarmes — dont le chauffeur — mettent pied à terre et se disposent à arrêter l'automobile qui approche et déjà n'est plus qu'à une centaine de mètres d'eux.

Signaux de ralentissement faits à l'aide d'une lampe de poche... la voiture freine, puis accélère brusquement à hauteur des deux gendarmes qui sautent de côté pour éviter l'accrochage... coups de sifflet sans résultat... le véhicule s'engage dans la nuit après le passage à niveau situé à 200 mètres de là.

Si les gendarmes ont pu reconnaître la voiture volée et dénombrer trois occupants, ils n'ont eu ni le temps ni le réflexe de faire usage de leur armement.

X..., et son camarade bondissent dans la fourgonnette, font demi-tour et se lancent à la poursuite des malfaiteurs.

En arrivant à Lamarche, force leur est de se rendre à l'évidence : la « Dauphine » a disparu...

Ils acquiescent toutefois à la certitude que les fugitifs ne sont pas engagés sur la R. N. n° 460 qu'ils peuvent observer sur plusieurs kilomètres depuis les limites de la localité.

Il ne reste plus au gendarme X... qu'à rendre compte au commandant de compagnie. Le platoon s'en charge et alerte en même temps la brigade de Montigny-le-Haut (Haute-Marne), placée sur la R. N. n° 429.

Cependant, le gendarme X... se remémore l'incident de Martigny-les-Bains. Revoyant la voiture franchir au loin le passage à niveau, il lui semble se rappeler qu'elle a nettement ralenti avant de disparaître derrière le talus qui borde le ballast. Il pense alors que le conducteur, trompé par la sinuosité de la route, s'est peut-être engagé sur la voie ferrée. Le fait qu'à aucun moment de la poursuite les feux de la « Dauphine », qui n'avait pourtant que cinq à six cents mètres d'avance, n'ont été aperçus, renforce son impression. Il repart vers Martigny-les-Bains avec ses camarades.

Action du commandant de compagnie

Prévenu vers 3 h. 15 du passage à Martigny-les-Bains de la voiture volée, le commandant de compagnie de Mirécourt alerte immédiatement la compagnie de Lanargy (Haute-Marne) et déclenche le barrage orienté est-ouest sur la R. N. n° 19. Il s'assure que la brigade de Montigny-le-Haut est en place, coupant ainsi la route de Châtenois.

A 4 heures, la brigade de Lamarche rend compte de la découverte sur la voie ferrée, à 40 mètres du passage à niveau de Martigny, de la « Dauphine » recherchée. Le véhicule, sérieusement endommagé, a été abandonné tous feux éteints par les trois malfaiteurs.

Le commandant de compagnie, après avoir prescrit le contrôle systématique de la circulation sur la R. N.



La flèche horizontale indique la direction du véhicule avant l'accident, la flèche verticale l'endroit où le véhicule accidenté a été découvert.

n° 429 à Lamarche et à Dombroville-See, prend, à 4 h. 10, les dispositions suivantes :

- 1° Rassemblement à Lamarche des moyens disponibles de 6 brigades de la compagnie : 30 gradés et gendarmes, 7 véhicules automobiles dont 3 équipés d'É.R. 504.
- 2° Appel au chef de poste de la compagnie de Saint-Éble (seul chef du groupement des Vosges au moment des faits).
- 3° Levée des barrières sur la R. N. n° 19.

Puis il se rend sur les lieux.

A Vittel, il découvre, à proximité du lieu du vol, une conduite intérieure Simca « Aronde » dont le déflecteur de la portière droite est brisé. L'enduit est ébréché et maculé de sang prouvé que l'un des malfaiteurs porte une blessure profonde à une main ou à un avant-bras. En mouchant et un chiffon imbibés de sang frais laissent presumer une hémorragie importante. Un doigt de plus dans notre jeu...

Les recherches

Le commandant de compagnie arrive à Martigny à 4,5 heures. La voiture accidentée (celle à droite dérangée, 40 mètres sur les traverses) vient juste d'être déchargée, laissant la voie libre pour le passage du train de 5 h. 25. Un accident, qui aurait pu être fort grave, a été évité car la garde-barrière n'avait rien entendu.

Ne laissant que deux gendarmes au passage à niveau pour couvrir les opérations de remorquage, le lieutenant se rend à Lamarche où se rassemblent ses moyens et où il va installer son P. C.

A 5 h. 15 la situation se résume ainsi :

- a) Les fugitifs ont, sur les enguêtres, une avance de deux heures, ce qui, en zone rurale, les recherches étant à pied, ne constitue pas un handicap sérieux.
- b) Il ne semble pas qu'ils connaissent la région (erreur au passage à niveau le prouve).
- c) La zone des recherches, très accidentée et couverte de bois épais, est traversée par deux voies intéressantes :
- la R. N. n° 429 parcourue dès l'aube par de nombreux transports routiers d'œuvres minérales ;

POLICE DE LA ROUTE

L'ALCOOL et les ACCIDENTS de la ROUTE

par le Capitaine DOURTHE

Les réflexes sont modifiés eux aussi, que l'individu soit habitué ou non à boire. Voici ce que dit l'encyclopédie médico-chirurgicale à ce sujet :

« Les expériences de Martin de Pan et Lambert ont porté sur la conduite des automobiles par des sujets âgés de 20 à 30 ans, absorbant en général de 1 à 3 litres de vin par jour et n'ayant jamais subi d'examen psychotechnique. »

« Des séries de réactions ont été étudiées avant et après absorption de vin ; des réactions simples (fréquence aux vitesses) résistent l'automatisme et des réactions impliquant un choix. »

Ces expériences ont montré qu'il ne semble pas y avoir de modifications notables à l'automatisme des réflexes simples pour des alcoolémies maximales entre 0,7 g. et 1 g. p. mille, sans réserve de marge sûreté de précision pouvant occasionner un accident. Au delà de ces doses, l'automatisme est nettement troublé. »

Dans l'autre épreuve, on obtient un choix et une précision visuelle rapide avec coordination du mouvement, le temps moyen de réaction se trouve augmenté de 10 % environ pour des alcoolémies entre 0,50 g. et 1 g. p. mille, et on note 50 % d'augmentation de l'erreur commise à ces doses chez des sujets entraînés à la conduite. »

Ces expériences effectuées sont relatives à la première phase de l'intoxication, la plus fréquente et la plus dangereuse, consistant dans un état d'hyperlocomotion ou d'excitation, ce qui ne les inclut ni même à conduire plus lentement et avec plus de prudence. La question de retard dans le temps de réaction prend presque une importance secondaire. »

Signations enfin que l'alcool peut produire des modifications du champ visuel, la vision périphérique diminuée pouvant amener des troubles au franchissement de carrefours. L'appréciation des distances est souvent faussée elle aussi.

Nous avons vu que le comportement extérieur des sujets pouvait ne pas paraître modifié, même s'ils sont en état d'intoxication alcoolique. Depuis quelques années — 1955 précisément — un examen complémentaire apporte une précision sur le degré de cette intoxication : il s'agit du dosage d'alcool dans le sang. Bien que tous les esprits ne soient pas d'accord, on considère généralement en France que :

- une alcoolémie de 0,40 à 1,10 p. mille = sentinelle d'intoxication ;
- une alcoolémie de 0,75 à 1,50 p. mille = ébriété ;
- une alcoolémie de 1,5 à 3 p. mille = ivresse ;
- une alcoolémie de 3 à 5 p. mille = coma ;
- au delà : dose mortelle.

Sans entrer dans le détail pratique de la prise de sang, il faut rappeler aussi que certains éléments peuvent en fausser le résultat (par exemple : vomissements ou délai excessif de prélèvement). La prise de sang doit être effectuée le plus vite possible après l'accident ; en tous cas, il faut toujours préciser à l'usage du laboratoire l'heure de l'accident et l'heure du prélèvement. Mais il est évident que les risques d'erreur de l'analyse augmentent avec le temps écoulé. Il faut connaître aussi la

— la voie ferrée qui offre de nombreuses possibilités de refuge (installations, matériel roulant, etc...) et permet une progression facile.

d) Les maistris foresters routement de nombreuses coupes en cours d'exploitation.

e) Enfin, en raison de la dispersion de l'habitat, les commerçants travaillent en ambulance et, dès le lever du jour, visitent les villages et les écarts.

Compte tenu de ces divers facteurs, le commandant de compagnie décide :

1° De procéder sur la R. N. n° 429 au contrôle systématique des véhicules entrant dans la zone des recherches ou en sortant. Cette mission sera remplie par les deux postes qui fonctionnent depuis 4 heures, l'un à Lannarville, l'autre à Dombroville-Sec, au retour des R. N. n° 429 et 64. Les occupants des véhicules seront, à l'entrée, mis au courant des recherches en cours. Il leur sera demandé d'y collaborer en indiquant aux postes ou patrouilles rencontrés les observations qu'ils auront pu faire en cours de route. A la sortie, les gendarmes procéderont aux vérifications d'identité et de situation, interrogeront les chauffeurs.

2° D'explorer méthodiquement les installations de la S. N. C. F. entre la limite de département et Contre-église. Cette mission est confiée à trois équipes. Les deux premières fouilleront minutieusement les gares de Lannarville et de Marigny. La troisième, composée de deux groupes de deux gendarmes chacun, assurera le contrôle des autorails.

Les groupes embarqueront à tour de rôle dans les motrices et, sur tout le parcours, observeront la voie et ses abords.

3° D'assurer la surveillance des listiers, de la zone par des patrouilles automobiles chargées d'observer et de recueillir le renseignement auprès de la population au sein de laquelle le signalement des fugitifs sera très largement diffusé.

4° D'obtenir, enfin, que les habitants des villages et écarts situés à l'intérieur de la zone participent aux recherches. Les concours des commerçants ambulants et des chauffeurs de lattes chargés de la collecte du lait est acquis. Surtout, les routes secondaires, ces derniers seront nos auxiliaires les plus précieux.

Simultanément, le téléphone prévient les agents de renseignement. L'alerte fait brèche d'habitude et lorsque le jour se lève un dispositif à peu près étanche sera réalisé.

A 6 h. 30, les instructions données ont été intégralement exécutées ; il faut attendre les premiers renseignements.

A 7 heures, le chef Ardos, de la compagnie de Sarrat-Dié, arrive à Marigny-les-Bains. Malheureusement, depuis trois quarts d'heure il pleut abondamment. Ardos ne prendra pas la piste.

A 8 heures, le premier renseignement parvient à la brigade de Bagnerville. Il s'agit de la conclusion hâtive de cette affaire. Les trois fugitifs, après un bref séjour dans un débit de boissons du village de Sarrat-Dié par

un chauffeur de lagerie, prennent leur petit déjeuner sous l'œil inquiet du tenancier qui n'ose téléphoner la brigade de Bagnerville pour donner l'alerte.

Quelques minutes plus tard, le personnel de la brigade de Bagnerville procédait à l'arrestation de trois jeunes voyous dont les plus âgés avaient des ans et le benjamin quinze. Ce dernier était porteur d'un pistolet de 6 mm 35 approximatif.

Ils passeront immédiatement aux aveux et seront tout d'abord commis entre le 8 février à 18 heures et 9 février à 2 heures :

— le vol du pistolet automatique au préjudice d'un habitant de Metz.

— le vol de quatre voitures : l'une à Metz, absente dans la banlieue de Nancy, deux successivement, dans l'agglomération nancéenne qui seront retrouvées, l'une dans un fossé à 800 mètres de la dernière, l'autre à Vitte. On connaît l'aventure de la dernière.

Tous ces véhicules ont plus ou moins souffert de ce qui explique cela, les enquêteurs apprennent au départ, aucun des trois voleurs ne savait conduire et qu'il était parti en... première vitesse, puis l'habileté la conduite s'est faite au fil de la route... Ils allaient à Nice...

Enseignements

Quelques fautes ont été commises par les gendarmes de Lannarville dont le rôle est plus particulièrement étudié. Elles permettent de tirer plusieurs enseignements de portée générale.

1° Le gendarme X... n'aurait certes pas dû laisser une patrouille sur la R. N. n° 429 sans avoir bien étudié le statut de la place. Toutefois, cette erreur peut-être l'un des facteurs du succès, car les fugitifs pouvaient fort bien, dans la traversée de Marigny, mal fléchés, s'engager sur une voie secondaire échappant aux recherches.

2° Aucune précaution n'a été prise par les gendarmes de la patrouille lors de l'interception de la voiture au nord de Marigny.

Le conducteur s'est interdit une réaction rapide abandonnant son véhicule.

Enfin, le personnel s'est comporté dans cette affaire comme s'il s'agissait d'un simple contrôle de la route. Trop de confiance sans doute, de néglexance même parfois, erreurs qui l'importe de souligner la sécurité de nos gendarmes.

Si l'on cherche à dégager les facteurs du succès obtenu, il convient de mettre en relief :

1° L'initiative dont a su faire preuve le plan de la brigade alertée.

2° La rapidité de diffusion de l'alerte qui a permis la mise en place, dans des délais convenables, d'un système de barrages improvisés.

3° La collaboration totale et inconditionnelle de la population de trois cantons voisins, sans laquelle eût été impossible de mener efficacement les recherches dans une zone aussi étendue.

Le rapprochement de ces deux termes est devenu banal pour tous ceux que la sécurité routière préoccupe à quelque titre que ce soit. Il est hors de doute, en effet, que la consommation exagérée d'alcool sous toutes ses formes est une des causes — et non la moins importante — de nombreux accidents.

On sait que les Français détiennent le record de la consommation d'alcool par un et par habitant — ce n'est pas la un litre de gloire nationale — et qu'il se trouve trop souvent sous l'influence de cet alcool lorsqu'il s'assied au volant de sa voiture ou sur son cycle-moteur.

Si cet état de fait oblige à la répression, il impose aussi, afin qu'il soit porté remède, d'étudier les effets de l'alcool sur l'organisme et de rechercher, par quels mécanismes il est si souvent à l'origine d'accidents, et pourquoi il est nécessaire de le faire.

L'intoxication alcoolique, car c'est bien de cela qu'il s'agit, révèle, en effet, différentes formes selon le stade qu'elle atteint. Le seul qui nous intéresse particulièrement est le premier, celui de l'ébriété. C'est le stade *medico-legal*. Celui de l'ivresse manifeste, qui est, sans doute, lui, medico-social et ne pose plus les mêmes problèmes. Mentionnons simplement le stade terminal : le coma.

Dans l'ébriété, le sujet « imprégné » baigne d'abord dans une aimable euphorie. Il voit la vie en rose, est heureux de vivre et tout lui paraît facile. Optimiste, il acquiesce à l'assurance. Au volant de sa voiture, cette assurance l'amène à prendre des risques et à effectuer des manœuvres imprudentes, parfois folles.

A cette altération de l'état psychique du sujet s'ajoutent des modifications du système nerveux. Dans l'alcoolisme, on observe, de nombreux tests ont été effectués, qu'il s'agit d'être possible de détailler tel. Il en ressort que l'activité cérébrale se manifeste par un allongement du temps de réaction à diverses épreuves visuelles, auditives et tactiles, c'est-à-dire du délai entre la vision de l'obstacle et le commencement de l'exécution d'une manœuvre adéquate. Ce temps est nettement plus grand chez des sujets soumis à l'influence de l'alcool, même si leur comportement extérieur n'est pas modifié, comme si leur comportement extérieur n'est pas modifié, comme si l'oncle et à la vue. On conçoit quel peut être le caractère dangereux de ce phénomène quand la vitesse des véhicules s'accroît sans cesse.

Pour la vision d'un obstacle, les études expérimentales montrent que le temps de réaction est allongé de 30 à 40 % pour des alcoolémies de l'ordre du gramme. L'alcoolisme peut donc être directement responsable de certaines collisions alors que l'examen clinique du chauffeur ne permettait pas de discuter cette hypothèse.

— un délai : dose mortelle.

Sans entrer dans le détail pratique de la prise de sang, il faut rappeler aussi que certains éléments peuvent en fausser le résultat (par exemple : vomissements ou délai excessif de prélèvement). La prise de sang doit être effectuée le plus vite possible après l'accident ; en tous cas, il faut toujours préciser à l'usage du laboratoire l'heure de l'accident et l'heure du prélèvement. Mais il est évident que les risques d'erreur de l'analyse augmentent avec le temps écoulé. Il faut connaître aussi la

LA GRAPHOLOGIE AUXILIAIRE DE LA JUSTICE

par le Chef d'Escadron Jean LAURENT

Les faits

Le 2 mai 1961, le sieur L..., vigneron à I..., petit village de l'Yonne, abattait, d'un coup de fusil de chasse, un ouvrier hongrois qui était à son service.

L'enquête, immédiatement menée par la Gendarmerie, ayant permis de conclure à la légitime défense du vigneron homicide, celui-ci était laissé en liberté sur décision du juge d'instruction près le tribunal de grande instance de A... qui s'était rendu sur les lieux.

A la suite de ces faits, L... étant peu estimé dans le village, des habitants émirent des protestations contre l'absence de poursuites.

Le 14 octobre 1961, le juge d'instruction de A... recevait une lettre anonyme, copie d'une autre adressée au ministre de la Justice. Cette lettre, soi-disant rédigée par « un groupe de Parisiens en vacances », l'accusait d'avoir été payé pour classer l'affaire L... qui révoltait toute la commune.

Une information était aussitôt ouverte contre X... pour outrage à magistrat. Puis le juge d'instruction, ayant appris, à l'occasion d'une liaison, que le commandant de compagnie de A... possédait des connaissances graphologiques, décidait de remettre à cet officier, le 21 octobre 1961, la commission rogatoire nécessaire.

Méthode suivie

La lettre en cause, écrite à A... le 9 octobre 1961, un lundi, avait été postée dans cette ville le 13 octobre 1961, un vendredi.

Trois hypothèses pouvaient être avancées :

1° Les auteurs de la lettre étaient bien des Parisiens en vacances. Dans ce cas, il y avait lieu de rechercher des gens en congé d'assez longue durée et non en week-end.

2° La lettre écrite et postée à A... avait été rédigée par un habitant de cette ville.

3° Elle émanait d'une personne de L... ayant de l'animosité envers la famille L... ou se posant en justicier.

Afin de pouvoir personnellement diriger l'enquête, le commandant de la compagnie charge la brigade des recherches de A..., le 25 octobre, des missions suivantes :

— Etablir la liste des Parisiens ayant passé plusieurs jours à L... au cours de la première quinzaine d'octobre.

— Chercher à savoir si l'affaire L... a eu une certaine résonance à A... et si des personnes en parlent.

Pour sa part, en attendant les résultats de cette première partie de l'enquête, le commandant de compagnie étudie la lettre anonyme et rédige le portrait caractériel suivant de l'auteur de l'écrit :

Tempérament :

Egoïste et vaniteux. Il a un ardent désir d'être vu, de compter pour quelque chose. Il s'extériorise, s'agite beaucoup, est plein d'exubérance.

Très nerveux, il fait montre d'excitation impulsive.

Le 9 oct. 1961
Monsieur le Ministre de la Justice Paris
Parisien en vacances, séjourna sans
d'homme, nous avons eu il honneur de voya
en l'honneur de l'indignation soulevée par le
village et - pour un crime resté
sans sanction, un crime classé et on pas
la justice et sous enquête, sous
accusation sans interrogatoire sérieux
Représentant sous ce village on nous
indique
La famille L... il dit avoir assez jugé
un groupe de Parisiens en vacances, nous aurons vu et nous
des circonstances pour classer l'affaire ?
Mais ce qui souffre par ailleurs, encore
l'indignation des habitants et surtout un
crime la possibilité d'obtenir l'autorisation

Photographie d'un fragment de la lettre anonyme.

Instincts essentiels :

Il est poli, a de l'originalité, un sens esthétique certain, le goût du faste, du bluff, et aussi des voyages et des déplacements. C'est un ambitieux.

Contrastes :

Sous un apparent altruisme, il est méchant et dissimule ses vrais sentiments.

Principaux mobiles de sa conduite :

Il cherche toujours à se faire valoir, à passer pour un être supérieur, aussi bien dans les jugements qu'il porte sur les autres que dans les conseils qu'il donne en citant toujours sa propre expérience.

Lutte contre son tempérament :

Il veut arriver à la maîtrise de soi, mais n'y parvient que rarement.

Puissance de sa volonté :

Attitude ferme, tenace, énergique, décidée.

Intelligence :

Prédisposée essentiellement à la spéculation pure. Le scripteur a une imagination romanesque, incontrôlée. Il est vraisemblablement habitué à écrire et possède une bonne instruction primaire (pas de faute d'orthographe mais quelques fautes de style).

Sensibilité :
Il est instable, ironique, agressif. Egoïste, il a le cœur sec.

Sociabilité :
Il a un caractère difficile. C'est « l'empoisonneur »

Typé, insolent. Il est bavard et médisant.
Le 13 novembre, son enquête terminée, la brigade des recherches communique les renseignements suivants : aucun Parisien n'a passé de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

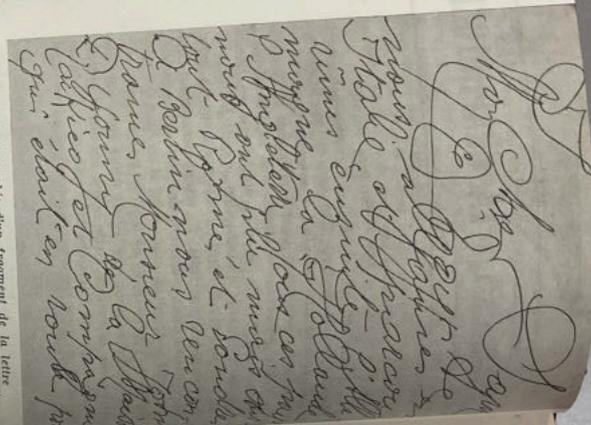
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine

— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine
— à la fin de la première quinzaine



Photographie d'un fragment de la lettre dictée à la main de L... le 17 novembre 1961.

Enseignements et remarques

1. — Grâce à la graphologie, qui permet de déceler le caractère et le comportement habituel d'un individu d'après l'examen de son écriture, une délicate tâche de renseignements a pu trouver une rapide conclusion.

Fondée sur la relation qui existe entre le caractère et la pensée et de la volonté, et la manière de matérialiser le concept par l'écriture, ainsi que sur l'extériorisation des mouvements intimes, la graphologie n'est peut-être pas une science exacte, mais les renseignements qu'elle apporte méritent, le cas échéant, de ne pas être négligés par un enquêteur.

Es- ce à dire qu'il serait souhaitable d'inclure le séquençage de cette technique dans les programmes de formation de l'Armée ? Certainement pas. Il s'agit de connaître l'existence ainsi que les possibilités, de savoir éventuellement, consulter.

II. — La dictée utilisée pour confondre l'auteur de la lettre anonyme a été imaginée par l'expert comme la liste américaine Osborn.

Malgré sa traduction en français, elle comprend presque toutes les lettres de l'alphabet, majuscules minuscules, ainsi que tous les chiffres.

Si c'est nécessaire, elle peut être répétée trois à quatre fois à une demi-heure d'intervalle. On décide ainsi de ses habiles déplacements de l'écriture parce que de ne pas savoir la reproduire exactement trois fois de suite ne saurait pas reproduire exactement trois fois de suite.

A signaler que pour un graphologue la falsification de l'écriture importe peu, les scellés importants, d'ailleurs, ne pouvant être dissimulés.

Enfin, il convient de noter de faire reproduire la lettre de cette lettre — inconnu à ce stade de l'enquête — par le dictateur.

Idée de livrer de sa main une pièce de comparaison.

L'accident de circulation de Chamblay

par le Capitaine GUERILLON

Cas concret n° 2

Le 29 septembre 1960 une collision entre un car britannique et un camion de grumes faisait à Chamblay (Jura), sur la R. N. 72, 8 morts et 14 blessés, dont 9 très grièvement atteints.

Circstances et causes de l'accident

La nationale n° 72 Dole-Ponthier prend naissance sur la nationale n° 5, à 17 kilomètres de Dole, au carrefour de Mont-sous-Vaudrey.

Elle coupe la nationale n° 83 à Mouchard et traverse ensuite Sains-lès-Bains.

L'accident s'est produit sur la portion de la route, Mont-sous-Vaudrey-Mouchard, à mi-chemin entre les villages d'Omanns et Chamblay.

Entre ces deux agglomérations, distantes l'une de l'autre de 2 kilomètres, la R. N. 72 est absolument droite. La chaussée est large de 6 mètres et la route orientée est-ouest (avec une légère inclinaison de quelques degrés nord-est-sud-ouest).

Cette dernière particularité est bien connue des habitants de la région. Invariablement, les usagers qui roulent vers Dole sur cette voie à l'heure du coucher du soleil subissent un important éblouissement. L'accident s'étant produit à 18 heures, au moment où le soleil est à son plus bas, on peut penser que c'est la cause dans une large mesure de l'accident.

apparent, resté, après enquête, la cause principale de la collision.

Depuis plusieurs heures, l'équipe de deux hommes d'un ensemble grumier composé d'un tracteur et d'une remorque tripartite est occupée à charger un lot de troncs de peupliers de 12 à 15 mètres de longueur. L'opération s'effectue à l'aide d'un treuil mécanique automatique.

Abrités sur les bords de « La Loue », à moins d'un kilomètre de la route nationale, les bois ont été débarrassés auparavant en bordure de celle-ci. Aucun accessoire à un ensemble grumier ne permet d'appréhender de la coupe. L'accroissement de la route nationale, après des pluies persistantes, ne peut supporter le poids d'un aussi lourd matériel en stationnement.

Rien qu'un texte n'obligeait en la circonstance à prescrire l'ornat (véhicule bien rangé sur une route droite, de jour et par temps clair), les ouvriers ont pris la précaution de disposer sur la chaussée, à une trentaine de mètres de part et d'autre de l'ensemble tracteur-remorque, des triangles de sécurité.

Plusieurs pièces de bois gisaient de plus de cinq mètres à l'intérieur du car, broyant littéralement tout sur leur passage (leur inertie est telle qu'elles ne sont déplacées que de quelques centimètres vers l'avant). La première des victimes est le chauffeur anglais lui-même puisque son véhicule comportait la conduite à droite.

Depuis la sortie du village de Chamblay, le car a parcouru un kilomètre de route droite. Une certaine accoutumance à l'éblouissement aurait dû se saisir pour le chauffeur, d'autant qu'il était placé dans de bonnes conditions : siège élevé, pare-brise teinté, pare-brise abaissé. Personne n'avait remarqué chez lui des signes de fatigue. Il semblait à l'aise et connaissait la route qu'il avait parcourue plusieurs fois. 300 à 400 mètres avant le choc il avait échangé un salut de la main avec une cyclomoteuriste qui le croisait.

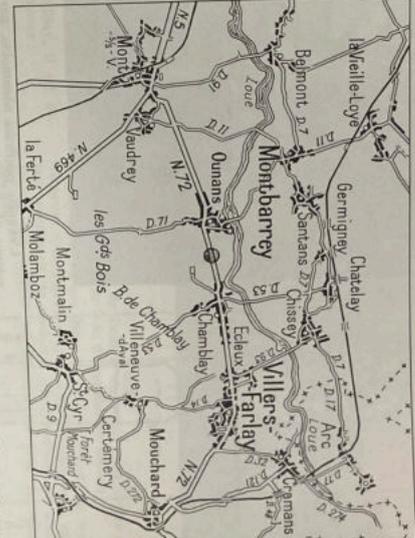
C'est à cet instant qu'un car, de touristes anglais, de retour d'un voyage organisé à Rome et effectuant pour la journée Montreux-Dijon, vient s'emparer littéralement par son avant droit sur l'extrême gauche du chargement de grumes.

Peu avant 18 heures, 32 tonnes de peupliers ont ainsi été chargées, au cours de l'opération, de nombreux véhicules sont passés sans incident dans les deux sens. Il reste à assurer l'arrimage, l'identification du chargement et à placer aux extrémités les dispositifs réglementaires de signalisation en route. Pendant que l'un des ouvriers monte au sommet des bois pour procéder à l'arrimage des chaînes d'arrimage, l'autre se rend à l'avant pour effectuer quelques vérifications sur le moteur tracteur.

C'est à cet instant qu'un car, de touristes anglais, de retour d'un voyage organisé à Rome et effectuant pour la journée Montreux-Dijon, vient s'emparer littéralement par son avant droit sur l'extrême gauche du chargement de grumes.

Plusieurs pièces de bois gisaient de plus de cinq mètres à l'intérieur du car, broyant littéralement tout sur leur passage (leur inertie est telle qu'elles ne sont déplacées que de quelques centimètres vers l'avant). La première des victimes est le chauffeur anglais lui-même puisque son véhicule comportait la conduite à droite.

Depuis la sortie du village de Chamblay, le car a parcouru un kilomètre de route droite. Une certaine accoutumance à l'éblouissement aurait dû se saisir pour le chauffeur, d'autant qu'il était placé dans de bonnes conditions : siège élevé, pare-brise teinté, pare-brise abaissé. Personne n'avait remarqué chez lui des signes de fatigue. Il semblait à l'aise et connaissait la route qu'il avait parcourue plusieurs fois. 300 à 400 mètres avant le choc il avait échangé un salut de la main avec une cyclomoteuriste qui le croisait.



Ces diverses opérations nécessiteront de maintenir durant toute la nuit la déviation de la circulation régionale par les postes mis initialement en place aux carrefours de Montchard et de Mont-sous-Vandrey.

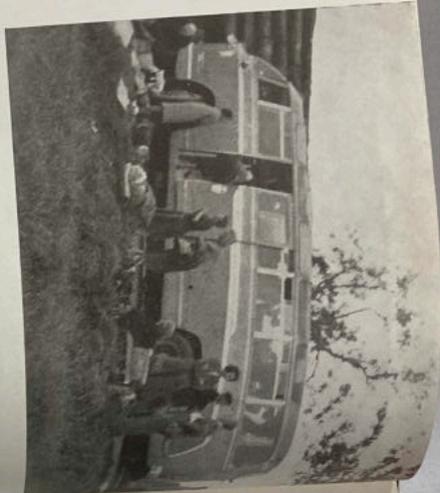
Conclusion

Chacun sait quelles difficultés présente l'organisation des secours en rase campagne ; — il est souvent impossible d'obtenir de la personne qui donne l'alerte des précisions exactes sur l'ampleur de l'accident ; — lorsque quelques détails sur le sinistre sont connus avec certitude, il faut rassembler des moyens dispersés.

Il en résulte que, dans des conditions idéales, un délai d'une demi-heure à une heure est nécessaire pour l'envoi de blessés après alerte. Un tel délai, que la mortalité pour sa part essaye toujours de réduire au minimum, est pratiquement en règle hors des très grands axes.

Après l'accident de Chamblay, l'évacuation de la totalité des blessés aux nombreux moyens demandés venant court grâce aux blessés a été transportée par et obtenus. Une seule ambulance et deux ambulances un véhicule de la Gendarmerie et deux qui ont été réparés à vide, le médecin ayant jugé que des blessés à transporter couchés et assis pouvaient être évacués ensemble.

En ce qui concerne l'appel aux praticiens, malgré des demandes téléphoniques répétées, un seul médecin a pu être touché : il était, en effet, 18 heures, et les



autres médecins de la région visitaient à ce moment leurs malades à domicile.

Malgré ces difficultés (qui se présentent presque toujours), la coordination des secours a été, dans la circonstance, réalisée par la Gendarmerie dans les meilleures conditions possibles.

Des causes elles-mêmes de l'accident, il est difficile d'enseigner à tirer. Toutes les exigences de la route étaient respectées, et même dépassées. Les ouvriers grumiers ne pouvaient effectivement être que le changement de la route. Restent l'immatérialité en dehors de la route.

**UNITED KINGDOM PERMANENT REPRESENTATIVE
TO THE COUNCIL OF EUROPE
STRASBOURG, le 7 octobre 1960.**

Monsieur,
Ayant appris par Monsieur le Sous-Préfet de Dole les inestimables services que vous et le personnel sous vos ordres avez rendus en vue de secourir les victimes de l'accident qui s'est produit sur la route près de Chambray, le 29 septembre dernier, je tiens par la présente, au nom du Gouvernement de Sa Majesté Britannique, à vous exprimer ma profonde gratitude. Je me serais en même temps très reconnaissant de bien vouloir transmettre l'expression des mêmes sentiments à tous les collègues qui vous ont accompagné dans ce travail ardu et dangereux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé : JOHN PECK.

John PECK,
Ministre Plénipotentiaire,
Consul Général
de Sa Majesté Britannique.

Le Lieutenant-Colonel NAUDY,
Gendarmerie de BESANCON (Doubs).

Cas concret n° 3

DELIT DE FUITE

par le Capitaine CARDINET

Le mardi 8 novembre 19... à 19 heures, le commandant de brigade de Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle) est avisé par un automobiliste de passage qu'un accident de la circulation vient de se produire sur la route départementale n° 12 entre Favrières et Colombey-les-Belles, à 2 kilomètres de cette dernière localité.

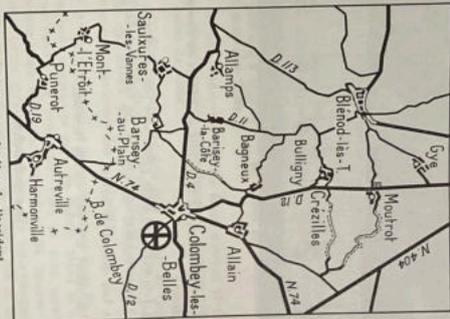
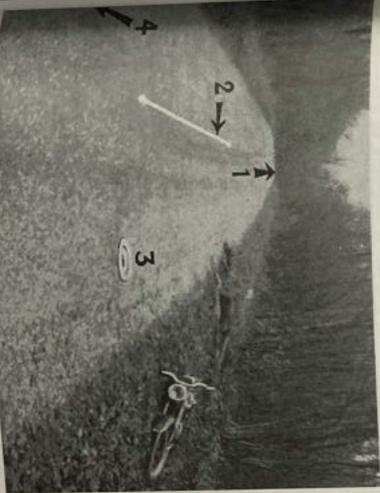
Un vélocitiste gît sur l'accotement, une fracture ouverte à la jambe gauche. Immédiatement, le chef de poste et deux gendarmes se rendent sur place.

Le constat et les premiers renseignements

A leur arrivée sur les lieux, les gendarmes aperçoivent le blessé allongé sur l'accotement droit, sans Favrières-Colombey-les-Belles. Il gémit et répète sans cesse avoir été heurté par une voiture automobile à large aile, une Citroën « traction avant » très certainement venant de Colombey-les-Belles alors que cette voiture s'y rendait. Les constatations prouvent que cette voiture circulait à gauche et qu'elle a continué de temps d'arrêt, direction de Favrières sans marquer de temps d'arrêt.

Le choc s'est produit une demi-heure avant la découverte du blessé par l'usage de la route venant de Favrières. Il remonte maintenant à près d'une heure : il est inutile de déclencher des barrages.

- 1. R. D. 12 vers Colombey-les-Belles et sens de marche du vélocitiste.
- 2. Axe de la chaussée.
- 3. Point supposé de la V.L.
- 4. Sens de marche de la V.L.



Les gendarmes immobilisent la fracture de la jambe à l'aide de deux attelles, puis transportent d'urgence le blessé à l'hôpital de Toul, distant de 21 kilomètres, à l'aide de la voiture de service. Il y sera amputé des son arrivée et la radiographie déclenche en outre une fracture du bassin.

La route départementale n° 12 forme, après le lieu de l'accident, en direction de Favrières, une très légère courbe à droite ; elle a un tracé rectiligne sur 180 mètres de part et d'autre. La chaussée, large de 6 mètres, est plate et entièrement praticable. L'ordre de direction des herbes et d'un petit fossé de chaque côté.

Aucune trace de freinage ou de dérapage ne peut être décelée sur la route, mais, sur la partie gauche de la chaussée, dans le sillon de la roue de la voiture en fuite, des débris de verre jonchent le sol. Ce verre provient, sans semblablement d'un phare du véhicule, sans doute le phare gauche, car celui de la droite son rétroviseur sont intacts. Les gendarmes recueillent précieusement ces débris : ils possèdent des caractéristiques particulières : séries parallèles diamètres de 3 mm., rainures périphériques internes, très léger bombement,

Cas concret n° 4

INCENDIES EN SÉRIE... ...ou, quand les gendarmes procèdent à des enquêtes préliminaires à l'occasion d'infractions

« à l'effet de recueillir les déclarations de toutes personnes qui sont en état de leur fournir des indications et renseignements de nature à permettre la découverte des auteurs de ces infractions. » (Art. 128 du D. O.)

4 janvier, 22 heures.
Le petit hameau de la Forêt, une trentaine de foyers disséminés non loin des Landes de Lanvaux. Tout le monde dort paisiblement dans les humbles maisons au toit de chaume. Tout à coup, réentend un cri redoublé dans cette région de bois et landes bretonnes :

— Tinn ! (1).

La toiture d'une maison brûle ! Tous les villageois se précipitent sur les seaux, pelles, pioches et commencent à attaquer le sinistre. Celui-ci ne sera définitivement maîtrisé qu'après deux heures d'efforts. Voici une famille désormais sans abri, toiture et grenier au-dessus de la pièce unique étant totalement détruits.

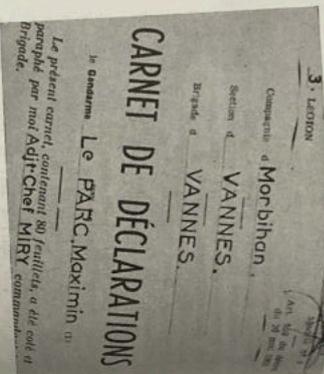
Par ici, on n'aime pas beaucoup mêler les gendarmes à ses affaires et à ses querelles. Aussi, est-ce seulement le lendemain que le recteur de la paroisse, représentant l'assurance agricole, alerte la brigade de Grand-Champ, l'incendie ayant curieusement pris naissance à l'extérieur du bâtiment.

Les gendarmes se rendent aussitôt sur les lieux. Pendant que les uns entendent les témoins, d'autres examinent attentivement la maison. Ni la cheminée ni l'appareil d'éclairage ne paraissent être mis en cause. Le propriétaire n'est pas fumeur. Aucune trace exploitable, aucun indice ne sont recueillis. Et pourtant, les enquêteurs savent maintenant d'une façon formelle que le feu a pris naissance sous le rebord de la toiture, plus ou moins, à 1 m. 50 du sol. Le propriétaire n'a aucun soupçon et ne se connaît pas d'ennemis. Nul étranger à la région n'a été vu rôder dans le village.

La journée du 5 et la nuit du 6 s'écoulent en vaines recherches et vérifications d'emploi du temps.

Il est décidé de reprendre l'enquête à sa base et de reconstruire, à l'aide des déclarations des témoins, le déroulement chronologique des faits. X... le plus proche voisin de la maison sinistrée, a donné l'alerte aux habitants de celui-ci en les appelant et en les prévenant que des flammes s'élevaient, et le premier, à la tête d'une dizaine de personnes, et le premier, à la tête d'une dizaine de personnes, a participé activement, et le premier, à la tête d'une dizaine de personnes, à éteindre le feu, vite aidé par les autres voisins accourus sur les lieux. Il était encore éveillé à 22 heures, mais n'a perdu aucun bruit pouvant laisser penser que quelqu'un était passé devant la maison contiguë à celle qui venait d'être incendiée. Il n'a d'ailleurs sorti dans la rue ses propres meubles, craignant que le feu ne se communique à son habitation. Ou dans sa maison, allongé tout habillé sur le lit, il a vu, à 11 heures, le feu qui venait de brûler sur son lit. Ou, il veut bien reprendre la position qu'il occupait...

(1) Au feu !



Mais les gendarmes remarquent alors que dans le lit et dans cette position il n'est pas possible de voir la maison voisine. Par ailleurs, les premiers arrivés sur les lieux précisent qu'au début de l'incendie, ils étaient peu vives, l'incendie s'étant développé dans une cheminée restée humide à la suite de pluies récentes. Surpris, X... se trouble, hésite, et refuse de répondre à la question de son voisin. Il est évident que le feu a pris naissance sous le rebord de la toiture, plus ou moins, à 1 m. 50 du sol. Le propriétaire n'a aucun soupçon et ne se connaît pas d'ennemis. Nul étranger à la région n'a été vu rôder dans le village.

L'affaire a connu son épilogue aux Assises de la région de Vannes, le 10 juin 1953. Le procureur de la République a tenu, au cours de l'audience, à féliciter les gendarmes pour l'efficacité de leur enquête et la persévérance avec laquelle l'affaire a été suivie. Il a dit : « Je tiens à souligner que le magistrat, nombre d'incendies criminels sans demeurer impuissant ».

A la fin du mois de juin, on découvre, pendant la nuit, dans la région de Lanvaux, l'habitation d'un jeune fille de 14 ans, domestiquée par ses parents, très estimée et traitée paternellement par les autres occupants. Une heure après, tout est rentré dans l'ordre, les dégâts sont minimes.

A 15 heures, au même lieu, nouvelle alerte, mais cette fois le sinistre a pris de l'extension avant que la jeune femme ne soit arrivée. Elle déclare spontanément avoir vu « un homme frage moyen, vêtu d'un bleu de travail, chaussé de bottes », s'enfuir vers les bois distants de 200 mètres. Indifférente et vive, elle expose très clairement ses observations, qui sont corroborées par la disposition du propriétaire de la ferme. Celui-ci ajoute qu'il croit à une vengeance par blessures des ouvriers.

Le personnel nécessaire est rassemblé pour entreprendre une large recherche et le rattachage du bois est le suspect à éliminer. L'opération n'apporte aucun résultat. L'affaire est alors reprise à son point de départ. Au cours d'une deuxième nuit, avec reconstitution de ses déplacements et de ses gestes, la jeune fille, seul témoin, déclare avoir vu le suspect, son forfait accompli, jeter une boîte d'allumettes.

— Comment ?

— En s'enfuyant au pas de course.

Cas concret n° 5

Un crime dans "la vallée rouge"

par le Lieutenant MERCIER

La vallée du Lot, appelée depuis « la vallée rouge » à cause du sang répandu ? Peut-être...

Mais aujourd'hui, ne pensent-ils pas plutôt à cet homme qui a tué et qui, probablement, se trouve parmi eux, guettant leurs réactions et leurs paroles ?

Vont-ils à nouveau connaître l'effroi et l'angoisse d'années tragiques ? Vont-ils être obligés de se barrer comme autrefois à la nuit tombante ?

Dans le regard qu'ils me jettent furtivement à l'entrée de ce chalet où règne un calme total, je devine leur sourde aspiration d'être au plus vite débarrassés de cette paralyzante incertitude.

Les faits

Il est 6 h. 20. Eugénie M., « la Génie » pour les familiers, s'en va, à l'aube, à péter à la main, par ce chemin boueux qui mène à la maison d'habitation à Tréville. Elle vient de recueillir sa petite-fille Blanche afin qu'elle apprenne ses leçons.

Son vieux mari est encore au lit, ainsi que sa fille Clémence, une démente de 35 ans, et ses trois autres petits-enfants qu'elle a en pension depuis octobre pour des raisons scolaires.

Elle se dépêche car aujourd'hui c'est, faire à Espéranche, elle désire s'y rendre pour effectuer quelques achats. Il faut dire que celle-ci est bien seule, « la Génie », à s'occuper de l'exploitation de cette ferme qui a déjà



Vue d'ensemble : à droite, la grange ; à gauche, l'habitation.

connu deux générations de M... Elle avait espéré un moment que Lucienne, sa dernière-bête, se serait fixée à « la propriété » en se mariant avec un gars du pays. Mais Lucienne est à Paris. Aussi, « la génie » trime dur. Pour l'instant, seul son gendre, le mari de Martine, lui apporte un précieux concours. Il laboure les terres et s'occupe des semailles. Hier encore il était là, faisant le cidre.

Trois meuglements saluent son entrée dans l'étable. Elle en est toute reconfortée. Allègrement, elle gravit le raiillon glissant qui mène au grenier à fourrage. Elle pose sa lanterne à même le sol, déplie sonlinge portefaende et, à l'aide d'un crocheteur, « tire » ce foin odorant qu'elle a rentré l'été dernier.

Pendant ce temps, « Bobby », le petit chien qui l'avait accompagnée jusque-là, est parti à la poursuite d'un gibier.

Quelqu'un s'approche. « Bobby » n'aboie pas. Eugénie M... intrigue, avance sur le pas de la porte :

— Qui va là ? Tiens ! c'est...

Ce nom, elle ne le dira jamais...

Trois heures plus tard, des gendarmes se penchent sur le cadavre de cette solide septuagénaire qu'ils viennent de retirer de la citerne alimentant la ferme en eau potable. Ils regardent le sillon violacé autour du cou : « la Génie » a été étranglée...



L'étable (à gauche, la citerne).

L'enquête

« Qui a fait cela ? » se demandèrent les enquêteurs le lendemain du crime à l'issue des constatations et des premières auditions. Mais, onze jours après, une autre question devait les tourmenter : « Est-il réellement coupable ? »...

Les empreintes de pas, apparemment fraîches, relevées aux abords de la grange et près de la maison d'habitation, avaient fait naître bien des espoirs. Or, il apparut très vite qu'elles ne pouvaient constituer un élément probant. Elles appartenaient, en effet, au gendre de la victime : B... Emile qui, la veille, travaillait à la ferme. L'un des enquêteurs, prona d'allures qu'une empreinte vieille de 24, et même de 36 heures, pouvait conserver une apparence de fraîcheur par suite de l'humidité du sol.



Vue de la grange (l'en du crime).

Et puis, B... interrogé au cours de la même du premier jour, avait eu un comportement qui a fait trouble. Son emploi du temps (lever vers 5 heures, travaux à l'écurie jusqu'à 8 heures) était confirmé en partie par son épouse. L'annonce brutale de la mort violente de madame M... n'avait pas produit non plus l'effet escompté. « B... a paru réellement surpris, mais il comptait à son commandant de compagnie le mari d'un chat des logis-chef F... il était très affecté et je m'attendais à ce qu'il se désolât... »

B... fut, par la suite, et à plusieurs reprises, interrogé très longuement. A aucun moment il ne se contenta de nier. Ses réponses furent précises et détaillées. Néanmoins, les enquêteurs n'exclurent jamais sa participation au crime car ils le savaient violent. Il appartenait bientôt qu'il a fait des dettes, et qu'il manquait environ 400 NF, pour faire face à une échéance du 16 décembre.

L'autopsie pratiquée le 12 apporta un nouvel élément, d'autant plus intéressant qu'il permettait d'écarter la préméditation : le professeur Fournade, de la Faculté de médecine de Montpellier, déclara, en effet, qu'une victime était morte des suites d'un choc étonnant consécutif à une tentative de strangulation.

Cette conclusion, ajoutée aux constatations et aux premières auditions, amena les enquêteurs aux déductions suivantes :

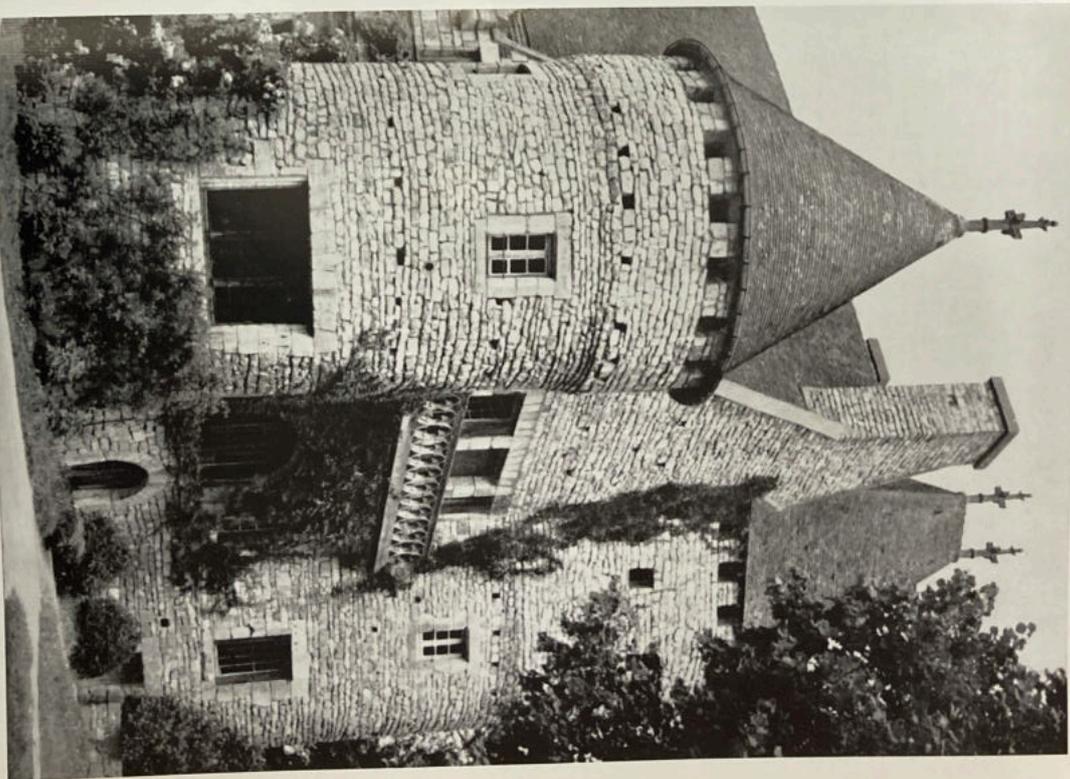
— L'auteur était un familier de la victime.
— Il y a eu discussion, pour un motif sans doute futile, au cours de laquelle l'homme a saisi le cou de la victime et a tiré violemment.

— Quand la « Génie » s'est affaissée dans le grenier, le meurtrier a pris peur. Il a cherché à dissimuler son crime. Il a tenté de faire disparaître les empreintes et les indices possibles pour retarder l'enquête. Il a ainsi jeté à terre le corps dans la citerne et c'est là qu'il a saboté ainsi que le chapeau de la victime sous le poids du dégoût.

— La thèse de la vengeance peut être écartée d'office, dans ce cas, le feu aurait été mis au foin.

Or, la lampe tempête a été trouvée éteinte. Sur un seul point, les opinions des divers enquêteurs diffèrent.

Il a été établi, en effet, que l'homme est venu à la cuisine à un certain moment. C'est la petite Blandine, qui le déclare : « J'ai entendu du bruit dans la cuisine, à un quart d'heure après le départ de grand-mère ».



n'y ai pas prêté trop attention pensant qu'elle s'en était retournée, ayant oublié quelque chose. J'ai été vraiment surprise d'entendre tout à coup des pas se précipiter vers la sortie. La porte a claqué violemment. Je me suis précipitée à la fenêtre de ma chambre qui donne sur l'escalier d'accès à la maison, mais, vu l'obscurité, je n'ai aperçu qu'une silhouette très vague qui s'enfuyait ».

Pour certains enquêteurs, le criminel est venu dans la cuisine une fois son forfait accompli. Il avait alors l'intention de voler, mais ses projets ont été contrariés par le rai de lumière qui filtrait sous la porte de la chambre de Blandine. Ayant eu peur d'être reconnu, il s'est enfui sans rien emporter. Pour d'autres, cette visite avait un but humanitaire : l'auteur cherchait à se procurer une bouteille d'alcool à l'effet de ranimer sa victime. Apercevant la lumière, il s'est sauvé et est revenu dans la grange. Voyant alors que la mort avait fait son œuvre, il a camouflé le crime.



Façade ouest de la maison et de l'escalier donnant accès à la cuisine.

D'un commun accord, les enquêteurs décidèrent après l'autopsie de ne point s'en tenir à l'hypothèse du gendre criminel par intérêt, mais de vérifier l'emploi du temps de toutes les personnes soupçonnables pour un motif quelconque.

Un vagabond des environs fut rapidement mis hors de cause. Il en fut de même d'un cultivateur dont le comportement avait paru bizarre lors de la découverte du cadavre de « la Génie » (il s'avéra que le trouble anormal qu'il avait montré était d'ordre purement émotionnel).

Un fermier du voisinage qui avait eu des « visées » sur Lucienne, (la Parisienne) fut longuement interrogé, la famille M... l'accusant d'avoir écrit voici quelques années des lettres anonymes ordurières. Une simple comparaison d'écriture permit également de l'éliminer.

Pendant ce temps, l'enquête menée sur le gendre n'apportait aucun élément nouveau. Si on le considérait coupable, il fallait alors envisager également la complicité de l'épouse, à moins de penser que celle-ci avait été induite en erreur par un réveil retardé sciemment. Une heure d'absence suffisait à B... pour accomplir le

trajet aller-retour de son habitation à la ferme et commettre le meurtre. Décidément, au fur et à mesure des recoupements, cet homme apparaissait de plus en plus suspect.

« Et s'il était l'auteur des lettres anonymes ? » suggéra un enquêteur. Hypothèse à priori surprenante car dans ces lettres B... était lui-même très fortement attaqué. Cependant, une vérification s'imposait. B... fut convoqué à la Gendarmerie. On le fit s'asseoir et on lui dicta quelques paragraphes des lettres. Il écrivit sans chercher à tricher... et fut confondu : il était l'auteur des lettres anonymes. Mais qu'est-ce que cela prouvait ? Rien qui se rapportât directement au crime, bien sûr. Toutefois, cette expérience avait convaincu les enquêteurs qu'ils se trouvaient en présence d'un esprit particulièrement pervers et dissimulateur.

B... comprit aussi que quelque chose avait changé. « J'ai perdu votre confiance, dit-il au commandant de compagnie, mais croyez-moi, je n'ai pas tué ». En fait, il avait encore des accents de sincérité qui laissaient perplexes ceux qui l'interrogeaient.

Toute la nuit, il tint tête aux enquêteurs. A 5 heures, le matin du 22 décembre, au moment où l'officier de Gendarmerie allait se retirer, il clamait toujours son innocence.

« B..., lui dit alors le commandant de compagnie, je vous laisse pour quelques heures. Confiez-vous à un de mes gendarmes qui vous connaissent bien et qui, comme vous, parlent le patois ».

L'officier est parti. Le maréchal des logis-chef F... présente à B... une tasse de café. L'homme boit le breuvage avidement. Le gradé s'approche et, calmement, lentement, LUI PARLE EN PATOIS. B... écoute, tête baissée ; il se tait. Brusquement, il se redresse. Son regard est devenu implorant. D'entre ses lèvres fusent doucement ces quelques mots : « Oui, c'est moi, j'ai fait une bêtise ».

Ainsi, pour 400 NF., il avait tué. Mais il n'en avait pas eu l'intention et donc n'avait pas prémédité son crime. Le fait d'être venu dans la cuisine afin de prendre une bouteille d'eau-de-vie dans le but de ranimer sa belle-mère qu'il croyait évanouie, le prouvait.

Il n'y avait plus de mystère, et, dans « la vallée rouge », depuis le 22 décembre, on ne tire plus le verrou à la nuit tombante.



De cette longue enquête, qui aurait pu ne jamais aboutir puisque aucune preuve formelle et flagrante n'existait contre le coupable, que conclure ?

Divers enseignements peuvent, certes, être tirés d'un tel cas concret. Mais il semble qu'une constatation s'impose avant tout : dans un crime rural, la Gendarmerie est remarquablement bien placée pour réussir.

« Un jour, dans une caserne de Gendarmerie, un commandant de brigade offrit, à l'aube, une tasse de café à un individu soupçonné de meurtre. Puis, en patois, il lui parla longuement. Alors, l'homme, qui, jusque-là, avait résisté aux interrogatoires les plus poussés, s'effondra... »

TÉNACITÉ ET TÉMOIGNAGES

par le Capitaine OBRY

Difficile à découvrir, souvent incomplet, déformé ou erroné, parfois décevant quand arrive le moment de l'exploitation et de la confrontation, le TÉMOIGNAGE est justement considéré comme un élément du renseignement souvent d'assez faible valeur dans le processus de l'enquête judiciaire.

Aussi, la préférence des policiers se tourne-t-elle tout naturellement vers les indices matériels, bien plus sûrs et pouvant constituer des preuves irréfutables quand il s'agit de confondre le délinquant chevronné.

Mais, précisément, ces indices deviennent plus rares au fur et à mesure que, grâce à l'abondance des romans policiers, des commentaires et des descriptions faites par la presse, la radiotélévision et le cinéma (sans parler des relations « éducatives » entre détenus), les malfaiteurs les moins chevronnés n'ignorent rien des techniques du crime.

Dans ces conditions, toutes les précautions ayant bien souvent été prises par eux au cours de l'accomplissement de leur forfait, il ne restera aux gendarmes que

la seule ressource du témoignage des braves gens et le renseignement fourni par la victime. C'est à cette revalorisation nécessaire du témoignage que nous invite l'enquête relatée ci-dessous.

**

Les faits

Le jeudi 14 septembre 1961, vers 9 heures, monsieur B..., maraîcher, demeurant dans le faubourg d'Abbeville (Somme) appelé « Sur Somme », se présente à la caserne de Gendarmerie d'Abbeville pour signaler qu'il vient d'être victime d'un cambriolage à son domicile, entre 6 h. 30 et 7 heures ce même jour. Il précise à l'adjudant-chef D..., commandant la brigade, que les malfaiteurs ont profité de ce qu'il s'était absenté pour porter ses légumes au marché de la ville, comme il a coutume de le faire chaque semaine. Son préjudice se chiffre à près de 45.500 NF, représentant la plus grande partie de ses économies, moitié en numéraire, moitié en titres et livrets de Caisse d'épargne. Le tout était contenu dans deux coffrets métalliques placés dans l'armoire de la chambre à coucher.

Monsieur B..., très ému (cela se conçoit aisément), ajoute qu'il n'a aucun soupçon, mais que sa voisine, madame C..., a vu deux individus à proximité de chez lui se diriger, un peu avant 7 heures, vers le passage à niveau sur la R. N. 40 A (qui va d'Abbeville à Noyelles-sur-Mer).

Nanti de ces maigres éléments, l'adjudant-chef D... informe le commandant de compagnie. Un plan d'action est alors élaboré rapidement, qui tient compte des circonstances.

Ce 14 septembre, en effet, à la même heure, tous les commandants de brigades externes devant assister à la réunion mensuelle des gradés sont arrivés au chef-lieu de compagnie, accompagnés d'un gendarme.

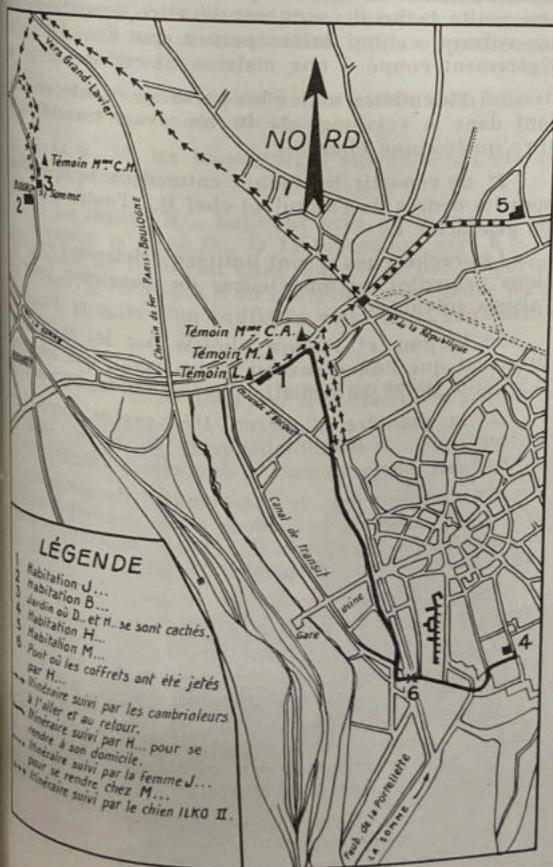
La brigade des recherches, réduite à 3 gendarmes, est déjà occupée par un cambriolage audacieux commis à St-R... trois jours plus tôt. Un coffre-fort dérobé par les malfaiteurs (toujours en liberté) vient d'être retrouvé par un pêcheur au bord de la Somme, et le commandant de la B. R. s'est rendu sur place.

La pluie, aussi tenace qu'inopportune, plonge la région dans une humidité fort défavorable aux enquêteurs.

Premières mesures

Moins d'un quart d'heure s'est écoulé depuis la déposition de monsieur B... et déjà l'adjudant-chef D... est parti à Sur Somme avec trois gendarmes de sa brigade pour reconnaître les lieux, surtout pour tenter de retrouver la trace des deux suspects signalés.

Conformément à ce qui vient d'être décidé par le commandant de compagnie, les recherches devront être faites en direction de la R. N. 40 A jusqu'au village de



Grand-Laviers. Pendant ce temps, le gendarme L... de la B.R., distrait de sa première mission, se rendait au domicile cambriolé pour y recevoir minutieusement traces et indices susceptibles d'être convertis.

Bien, trois patrouilles composées d'éléments des trois brigades antiterroristes, précédemment sur place, et de deux motocyclistes de la brigade motorisée d'habillage, recevoient l'ordre de parcourir le chemin de halage du canal de la Somme, la piste longeant la voie ferrée Paris-Calais, et tous les chemins aboutissant au faubourg de Sur Somme. Mission : retrouver deux individus répondant au signallement suivant : l'un est grand, mince, tête nue et porte un pull-over gris-vert ; l'autre, plus petit, est coiffé d'une casquette marron et habillé d'une canotière marron avec col de fourrure. Il a un sac sur l'épaule.

Le flicier du groupement et les brigades de la compagnie sont alertés par message. Enfin, vers 9 h. 45, malgré la pluie et les fortes découvertes dans le jardin de L..., autre voisin de la victime, l'adjudant-chef D... demande l'intervention du chien policier de la compagnie. Le maître de chien, resté en attente, rejoint de suite les enquêteurs et procède au pistage.

Bilan d'une première journée

Vers 11 heures, toutes les patrouilles rentrent, ainsi que le maître de chien ; les recherches sont restées vaines. Le chien a indiqué une direction qui semble effectivement être celle qu'ont prise les voleurs, mais il s'est arrêté après 300 mètres de pistage.



(A) D... quitte par un cyclomotoriste de passage au moment où il s'apprête à rejoindre H...
(B) Habitation du témoin C. H...
(C) Moteur vicié au jardin L...

A l'espoir du début, succède la déception.

A 12 heures, le commandant de brigade, qui dirige le point avec le commandant de compagnie L..., qu'il dirige le gendarme F..., commandant la B.R. Aucune trace ou indice matériel n'ayant été découverte — hormis une petite tache de sang sur la vitre démanchée par les voleurs, ce qui laisse penser que l'un d'eux s'est légèrement coupé à une main — il est décidé :

- 1° d'identifier toutes les personnes douteuses habitant dans le voisinage de B... ou ayant travaillé à un titre quelconque chez lui ;
- 2° de répartir les tâches entre deux équipes, l'une sous les ordres de l'adjudant-chef D..., l'autre sous ceux du gendarme L...

Les recherches seront limitées strictement aux régions présentes ou antérieures du maraîcher pour les raisons suivantes :

- 1° le jour et l'heure choisis par les malfaiteurs provient que l'un d'eux au moins savait que monsieur B... s'absente le jeudi matin pour se rendre au marché ;
 - 2° la manière d'opérer, très rapide, permet de penser que, vraisemblablement, le même individu commettait parfaitement le domicile à cambrioler.
- En conséquence, le commandant de compagnie et l'adjudant-chef D... procèdent à une nouvelle audition du monsieur et madame B... et leur demandent toutes indications utiles susceptibles d'éclairer les enquêtes.
- Un jeune ouvrier âgé de 16 ans, employé par le maraîcher, est mis hors de cause.

Les soupçons s'arrêtent sur le nommé D..., 18 ans, ayant travaillé au service de monsieur B... pendant les deux ans, et actuellement sans emploi. D... a huit parents pour venir habiter à Abbouville où il se trouve chez ses oncles et tante, monsieur et madame L... sans sommes de matériel douteuses, paraissant dépenser coup pour leurs ressources apparentes.

En fin de journée, les renseignements obtenus par les deux équipes justifient l'audition de D... et de sa jeune tante (26 ans) sur leur emploi du temps puis par

gâté à une pour les nécessités de l'enquête, aide à l'audition existant dans leurs dires. Tous deux nient catégoriquement en connaissance du cambriolage et n'ont plus y avoir participé sous une forme quelconque.

Cette première journée se termine donc indifféremment sur un espoir bien faible. Trop d'éléments manquent aux enquêteurs pour pousser plus avant. Seuls, des témoignages possibles permettraient, à défaut de preuves matérielles, d'exploiter la piste. A toutes les suites, le commandant de compagnie fait les suites, discrètement les abords de la maison des L... durant la nuit. Aucun incident n'est à signaler jusqu'au matin.

Deuxième journée Recherche des témoignages et creux des auteurs

Toute la matinée du 15 et une partie de l'après-midi sont consacrées à rechercher tous les témoins éventuels de faits et gestes de D... la veille, aux premières heures du jour.

Les enquêteurs, tels des vendeurs « à la chine », font du porte à porte dans le quartier des J... et à Sur Somme. Une visite domiciliaire chez J... fait découvrir un panloin de toile bleue et une paire de boîtes de confiture. Les taches de boue et l'humidité qui maculent ces objets indiquent que ceux-ci ont été portés depuis peu de temps. J... déclare qu'ils appartiennent à son neveu. Ils sont saisis.

La ténacité et la volonté des gendarmes finissent par être couronnées de succès.

A 14 h. 30, les témoignages suivants ont été recueillis et recoupés :

- A) Le témoin M..., habitant près de la maison des L..., a aperçu le jeune D... le 14 septembre vers 6 h. 45 au moment où il entrerait chez son oncle par le portail de la cour. Il était vêtu d'un ensemble noir, genre tenue de sport, et suivait d'un individu vêtu d'une canotière



Emploiement d'attente des malfaiteurs (jeudin L...).

couleur kaki sans garniture de fourrure, poussant à la main une bicyclette ou cyclomoteur muni de sacoches claires.

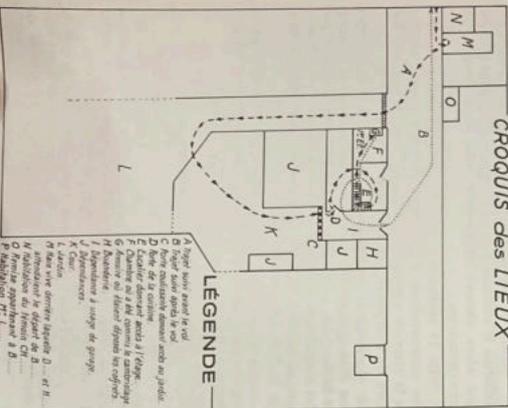
- B) Madame T..., du même quartier, déclare qu'elle a déjà vu le jeune D..., qu'elle connaît bien, sortir très tôt le matin. (Op. D... a toujours maintenu jusqu'à présent qu'il se levait tard, faisant la « grasse matinée ».)
- C) Monsieur C..., domicilié en face des J..., a vu en sa levée, et alors qu'il se trouvait à sa fenêtre, passer D... entre 6 h. 45 et 7 heures, roulant avec un cyclomoteur de couleur rouge. Il venait de la direction du canal de la Somme, était vêtu de noir et tête nue. Il ne transportait rien.

D) Madame L..., pour se rendre à son travail, emprunte chaque matin la rue où habitent les J... Elle déclare avoir aperçu, vers 4 h. 30, le jeune D... bien connu d'elle, accroupi sur le trottoir de la maison des J... Il semblait affaibli après d'un cyclomoteur. Il est resté précipitamment lorsqu'il a entendu les pas de madame L... formelle sur ce détail.

D'autres témoignages moins intéressants sont néanmoins recueillis.

En possession d'un tel faisceau d'éléments établissant que D... est sorti le 14 septembre très tôt le matin, le commandant de compagnie et l'adjudant-chef D... ont décidé de prendre de l'interrogatoire pendant une demi-heure. D... a été interrogé énergiquement et relate chacun des faits rapportés par les témoins, après un temps de repos et de réflexion. D... est brusquement confronté à D... 17 h. 30 avec tous les témoins rassemblés devant lui. Il tient tête pendant un instant, niant étonnamment, puis, sous les questions qui l'accablent, s'écroule et avoue son rôle dans les faits. Il reconnaît avoir commis le cambriolage en compagnie d'un nommé M... et d'un nommé H... Il a reparté l'argent entre les trois L... son complice H... et une dame M... qu'il avait pressenti en vue d'une participation éventuelle à l'affaire.

CROQUIS des LIEUX



- LÉGENDE**
- A) Voie sans arrêt de voir
 - B) Voie sans arrêt de voir
 - C) Voie sans arrêt de voir
 - D) Voie de la cuisine
 - E) Cocheur devant accès à l'église
 - F) Accès au terrain de sport
 - G) Accès au terrain de sport
 - H) Accès au terrain de sport
 - I) Accès au terrain de sport
 - J) Accès au terrain de sport
 - K) Accès au terrain de sport
 - L) Accès au terrain de sport
 - M) Accès au terrain de sport
 - N) Accès au terrain de sport
 - O) Accès au terrain de sport
 - P) Accès au terrain de sport

La partie est gagnée. Perquisitions et interrogatoires vont se succéder à un rythme accéléré grâce à l'emploi de tout l'effectif disponible de la brigade territoriale et de la brigade des recherches.

Les liasses d'argent sont retrouvées : chez H... : 3.800 NF, camouflées dans un vieux carton plein de capsules de bouteilles de bière récupérées ; le tournevins ayant servi à démanteler la vitre de chez monsieur B... est aussi découvert et saisi : chez J... : 5.165 NF, dissimulés dans le poulailler ainsi que la pince plate ayant servi à forcer les deux collets amarrés chez J... et emportés ensuite par H... dans un sac pour être jetés dans le fleuve ; chez M... : 6.350 NF, sur une poutre de la charpente du toit d'un débarras.

La tante J..., recrépusse, explique sa position butée en disant qu'elle a été menacée de mort si elle parlait. Il ne reste plus aux enquêteurs qu'à procéder à la reconstitution détaillée du cambriolage.

Cette opération est faite le 16 septembre, dans la matinée, sous la direction du commandant de compagnie, avant la conduite des cinq auteurs et complices au parquet.



Manière de procéder des deux cambrioleurs.

Monsieur B..., dont la joie hautement manifestée se comprend, pouvait, sur autorisation du magistrat, récupérer la quasi-totalité du numéraire disparu moins de 36 heures après le vol.

Il semble inutile de préciser quelles répercussions provoqua la réussite de l'enquête parmi les voisins de monsieur B..., et la population locale.

Conclusion

Les aveux recueillis et la reconstitution permettent d'établir les faits suivants :

1° Le premier signalement donné par madame C. la voisine, était bon. La tenue vestimentaire notamment et la différence de taille se révélèrent exactes. Il convenait donc de retenir que l'explication du renseignement initial, même sommaire, doit être maintenue à fond.

2° Le chien a bien retrouvé, malgré la pluie ainsi que les allées et venues, le trajet suivi par les deux auteurs. Le pistage a cessé à l'endroit où ceux-ci empruntèrent la route goudronnée en enfourchant leur bicyclette, l'autre son cyclomoteur « rouge ».

(On peut noter que le chien aurait pu être utilisé une demi-heure plus tôt. Toutefois, cela n'aurait pu avancer davantage l'enquête, les deux cambrioleurs étant déjà en lieu sûr à 9 h. 30.)

3° La tache de sang sur la vitre a laissé longtemps les enquêteurs perplexes. Aucun des auteurs ne prétendit de coupure aux mains. Explication : la tache de sang provenait d'une écorchure à la main de la propriétaire, madame B... Ainsi, le seul indice matériel existant au départ était-il mauvais.

4° D... a reconnu être d'autant plus certain de succès qu'il connaissait parfaitement les lieux et les habitudes de monsieur B... pour avoir travaillé dans la maison. L'orientation dans ce sens donnée aux recherches par les enquêteurs était donc logique. D... avait emporté des gants et un diamant de vitrier pour ne laisser aucune trace. Le pantalon de toile bleue et les bottes en caoutchouc saisis dans le grenier de J... lui avaient effectivement servi. S'il est vrai que, dans cette affaire, tout avait été pratiquement mis en œuvre pour découvrir des indices matériels — qui firent défaut — il n'en est pas moins certain que le résultat obtenu est essentiellement à la ténacité et à la célérité avec lesquelles les enquêteurs ont recherché des témoignages basés, d'une part sur les circonstances du vol, d'autre part sur la connaissance du milieu.



Tracce du pistage du chien pollicier (emplacement des bioplat).

Cas concret n° 2 DÉLIT DE FUITE...

par le Capitaine STOLZ

Jeudi 14 septembre 1961 :

Le stagiaire agricole R... Robert, 19 ans, regagne à son domicile situé à E... en empruntant la N. N. 18.

Il fait nuit noire, le ciel est couvert et une pluie fine tombe sans arrêt.

21 h. 10. Des habitants de la localité de A... entendent un crissement de pneumatiques et un bruit de choc. Puis, plus rien. De nouveau, le silence s'épaisit au cœur de la nuit.

21 h. 30. Traversant la localité de A..., le conducteur d'un autobus aperçoit, à la lumière de ses phares, une ombre qui s'agite dans le fossé droit de la route. Il stoppe, descend de son véhicule et découvre un jeune homme gravement blessé à la tête et à la jambe droite. Un cyclomoteur, l'arrière broyé, gît à ses côtés.

Appel à la Gendarmerie, au médecin et à l'ambulance de l'hôpital de V...
A 22 heures, le maréchal des logis-chef L..., et le gendarme M..., de la brigade d'E..., arrivent sur les lieux. Le blessé, sur le point d'être évacué, ne se souvient de rien et ne peut fournir aucun renseignement sur les circonstances de l'accident.

Pas de témoin.
Les indices relevés sont maigres : quelques traces de frottement du cyclomoteur contre la bordure en ciment, une seule trace de freinage de 2 mètres de long sur 10 centimètres de large, et une légère trace de pneu un peu plus loin.

Le commandant de compagnie, informé téléphoniquement à 22 h. 20, se rend sur place et prend la direction de l'enquête.
A l'aide de projecteurs, une recherche minutieuse sur la chaussée et ses abords commence. A 35 mètres de l'endroit de frottement, au milieu même de la route, gît un morceau de durallumin chromé, de 6 centimètres de long sur 2 cm. 5 de large, de forme légèrement incurvée.



C'est tout.

L'exploration, sommaire de la R. N. 18 entre le lieu de l'accident et les deux principales localités, situe à une dizaine de kilomètres de part et d'autre de ce lieu, l'enquête. La découverte d'aucun autre indice utile à l'enquête.

Vendredi 15 septembre :

Une nouvelle reconnaissance du lieu de l'accident, effectuée dès le matin, n'apporte aucun élément nouveau.

La brigade des recherches de la compagnie prend contact avec les différents garagistes et carrossiers de la résidence. Le morceau de durallumin retrouvé sur la route ne provient pas d'un véhicule de fabrication française, allemande ou italienne. Mais quelques voitures d'origine américaine possèdent des garnitures faites avec du métal semblable.

Durant toute la matinée, le personnel de la brigade des recherches visite les différents « parking » de l'Armée américaine à V... Cette inspection, continuée au début de l'après-midi et portant sur un millier d'automobiles, permet d'établir que la pièce découverte sur le lieu de l'accident provient d'un exploitateur de plate-forme voiture de marque « Chevrolet », année de construction 1957. Cette constatation est confirmée par le catalogue des pièces de rechange détenu par le Major Pool des installations U. S. de V...
Le lieutenant-colonel G..., chef de la Military Police du « post » de V..., informé des présomptions des enquêteurs se met aussitôt à la disposition du commandant de compagnie et lui apporte toute l'aide utile à la poursuite de l'enquête.

L'exploitation du fichier des véhicules détenu par la Military Police n'est pas immédiatement concluante en raison du nombre élevé de voitures de marque « Chevrolet » en service dans l'Armée américaine ou possédées, à titre privé, par ses membres.
La M. P. porte à la connaissance des enquêteurs que de nombreux militaires U. S. font réparer leurs véhicules dans des garages luxembourgeois, principalement dans trois garages de Luxembourg-ville.

Ces trois garagistes sont mis au courant des faits et acceptent de prêter leur concours.
Une demande de recherches modèle 1 bis est alors transmise à la brigade du fichier du groupement pour diffusion.

16 et 17 septembre :

La brigade des recherches, les brigades territoriales de V... et de E..., ainsi que le poste de Gendarmerie de la

Base U. S. A. F. de R... explorent systématiquement tous les lieux de stationnement des véhicules U. S. de la région.

Des postes de contrôle, installés sur les principaux axes routiers de la compagnie empruntés par les voitures U. S., interpellent les occupants des automobiles de marque « Chevrolet ».

Toutes ces recherches restent vaines.

18 septembre :

A 9 heures, le commissaire de la police municipale de Luxembourg-ville signale au commandant de la compagnie de V... que le sergent B... de l'Armée U. S., demeurant à la base U. S. A. F. de R..., a confié, le 16 septembre, sa voiture de marque « Chevrolet » au garage M... de la ville en vue de sa remise en état. Ce véhicule porte à son avant droit des traces d'un choc récent, en particulier, l'engoliveau du phare avant droit est cassé.

Informée de ces faits, la Military Police de V... nous remet le sergent B... à 12 heures, lequel, invité à s'expliquer sur l'origine des dégâts constatés sur son véhicule, déclare ne pas en connaître la cause exacte et pense qu'il a dû heurter un arbre quelque part sur la route.

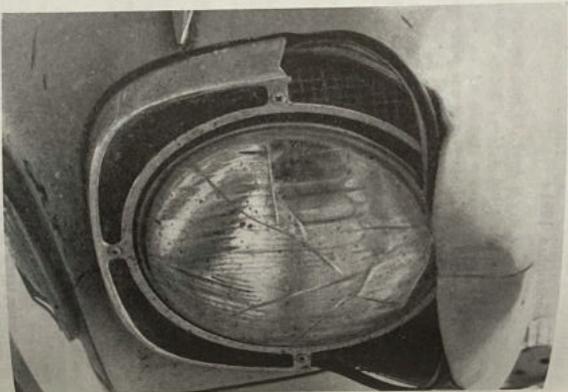
Avec le consentement écrit de B..., la Military Police s'offre à se rendre au Luxembourg et à y prendre le véhicule. Le procureur de la République de V... donne son accord.

A 20 heures, la voiture « Chevrolet », année 1957, appartenant au sergent B... est ramené dans la cour de la caserne de Gendarmerie de V... par les soins de la M. P.

L'engoliveau du phare droit est effectivement cassé et le morceau de durallumin, découvert sur le lieu de l'accident, s'adapte parfaitement à celui qui est resté fixé à la voiture.

Après de nombreuses interrogations, le sergent B... reconnaît avoir effectivement eu un accident, le 14 septembre 1961, aux environs de 21 heures, sur la R. N. 18, dans la traversée de la localité de A...

Dans la plupart des affaires, la réussite dépend essentiellement de la minutie et de la ténacité déployées pour retrouver les traces et les indices qui constituent la suite des preuves matérielles irrefutables. En ce qui concerne spécialement les accidents de la circulation survenant de nuit, les projecteurs portatifs sont des moyens d'une efficacité réelle et donc indispensables.



Par ailleurs, une coordination des recherches, une collaboration étroite de tous les enquêteurs et une ferme volonté de réussir conduisent souvent au succès.

Enfin, lorsque tous les atouts techniques ont été mis dans le jeu, alors seulement on a le droit de penser à la chance, si capricieuse, et d'espérer qu'elle veuille bien sourire à qui lui a ainsi préparé la voie...

Cas concret n° 3

Une hospitalité mal récompensée

par le Capitaine LE GRUIEC

Depuis de nombreux mois, des « fourmes » de ganhl, au grand désespoir de leur propriétaire, disparaissent de la cave frigorifique de la rue Saint-Mary à R... L'expert comptable, appelé sur les lieux pour M..., les manquants, révèle un déficit à la vente de 435 kilogrammes ! La « Fourme » a mis largement à profit l'hospitalité qui lui était offerte...

✱

En juin 1958, monsieur R..., négociant à M..., reçoit la visite d'un marchand fromager, nommé B..., qui lui demande l'autorisation d'entreposer le produit de ses achats dans la cave de la rue Saint-Mary. Il y a, bien entendu, les qualités peu communes de celle-ci pour la bonne conservation des « fourmes » cantalennes... et allant satisfaction.

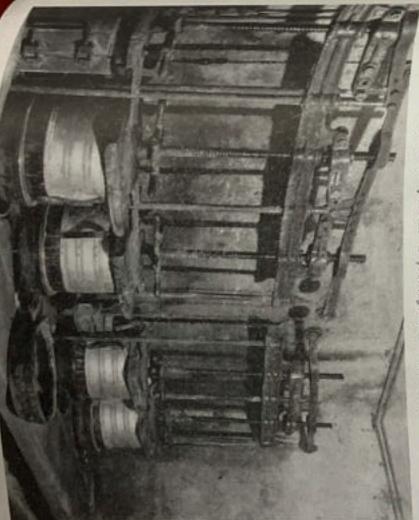
Le loup est entré dans la bergerie. B..., mieux connu sous le surnom de la « Fourme », n'a plus d'yeux que pour les fromages de son hôte. De la rue au hôte, le pas est bien vite franchi... et le propriétaire, désormais, de s'étonner des insuffisances de la balance commerciale de son établissement !

La surveillance discrète est organisée, mais B... ignore tous les pièges qui lui sont tendus.

Convaincu de ne pouvoir prendre le voleur dans ses filets, las de compter et recompter ses fromages, monsieur R... s'adresse à la brigade locale le 10 octobre 1959.

Le gendarme T... est chargé de l'enquête. Il connaît bien le voleur soupçonné et sait que la prise en flagrant délit, avec production de preuves irréfutables, s'impose. Comment faire pour pincer l'habile malfaiteur ?

Montes et presses à fromage de la cave R...



La preuve matérielle.

Il suggère à monsieur R... de marquer ses fromages en introduisant au centre de chaque pièce un morceau de papier portant le sceau de la brigade et la mention : « fromage volé ».

Le soir même, une étrange opération commence. Dans le plus grand secret, une équipe composée du négociant et de trois gendarmes s'attarde à un travail de patience qui durera une bonne partie de la nuit, car le marquage porte sur 234 pièces. Une sonde permet de retirer du cœur de chaque « fourme » un petit cylindre de fromage de 1 cm. de diamètre et de 8 cm. de hauteur. Le papier, l'accusateur est alors placé dans la cavité qui est aussitôt rebouchée par la partie supérieure du cylindre prélevé.

Les pièces sont en place. Il ne reste plus qu'à attendre...

✱

Le 17 octobre, à 18 h. 30, monsieur R... accourt à la Gendarmerie. B... vient de signer son passage à la cave : une pièce a disparu. Mais le larron a décidément la main heureuse puisque son choix s'est porté sur une

« fourme » qui venait d'être préparée pour la vente et donc débarrassée de son précieux élément d'identification...

Le gendarme T... décide d'attendre une occasion plus favorable.

Cela ne saurait tarder...

Effectivement, le 26 octobre 1959, nouvelle alerte : cette fois, la pièce disparue porte en son sein le sceau de la Gendarmerie. Il faut agir vite.

Les gendarmes T..., R... et B..., de la brigade, se présentent aussitôt au domicile de la « Fouine ».

Un premier coup d'œil leur permet de constater que douze « fourmes » sont rangées à l'arrière de sa camionnette, tandis qu'une pièce, apparemment plus grosse et bien emballée, occupe une place privilégiée dans la cabine.

B... est informé des présomptions le concernant, mais, sans se départir de son calme, il répond à l'invitation qui lui est faite de se rendre avec sa marchandise à la cave qu'il vient de quitter.

Les constatations commencent :

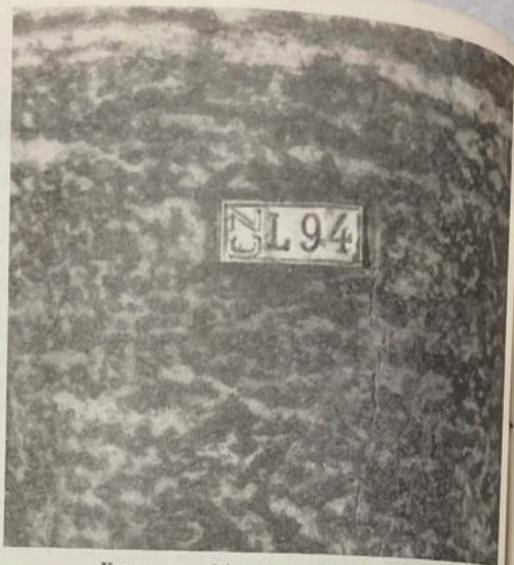
- la pièce déballée pèse 50 kilogrammes, ce qui l'apparente déjà aux pièces de R..., l'un des rares négociants de la région à fabriquer une telle catégorie de fromages laitiers ;
- elle présente deux moulures creuses qui l'identifient à l'une des presses de la fabrique R... ;
- la plaque professionnelle « CZ LE 3 » est celle d'un négociant de la région chez qui B... prétend avoir fait l'acquisition de la pièce, le jour même. (Ce renseignement se révélera faux après vérification.)

Elle n'est pas incrustée dans la « fourme » comme elle devrait l'être et a été mise en place hâtivement : quatre griffes seulement, sur les six qu'elle comporte, adhèrent mollement dans le fromage.

Mais B... ne s'émeut guère devant ces constatations.

Le gendarme T... l'invite alors à suivre de manière attentive le déroulement de l'opération suivante : le bouchon de la cache est enlevé et la sonde descend lentement à la recherche du papillon. Au grand émoi des enquêteurs, elle ne ramène que du fromage. Serait-ce l'échec ?

La cave frigorifique de la rue Saint-Mary.



Vue rapprochée d'une forme de Cantal.

L'on distingue nettement sur ce cliché :

- les 2 moulures en creux,
- la plaque professionnelle incrustée dans la pièce de fromage. Cette plaque est normalement placée au cours du moulage.

Monsieur R... accepte sur-le-champ de sacrifier sa pièce, aussitôt coupée en deux parties. Et c'est ainsi que le petit papier « fromage volé » revoit le jour sous le nez du voleur surpris... qui s'effondre et propose à son hôte de le dédommager comme il l'entendra...

✱

Cette affaire est évidemment bien simple. On peut cependant en tirer les enseignements suivants :

— *Adaptation de l'enquête à la personnalité du soupçonné :*

Le gendarme T... connaissait l'auteur présumé du vol. Il le savait particulièrement retors... d'où la nécessité de l'amener dans une position qui ne lui permettrait ni de se défendre ni d'ergoter, par l'organisation d'un piège insoupçonnable et indétectable dans lequel il serait pris de manière indéniable et qui justifierait le vieil adage : « A malin... malin et demi ! »

— *Choix du procédé :*

Le procédé employé pour confondre le voleur est original et astucieux. Il a demandé une assez longue préparation mais qui, en fin de compte, s'est révélée payante.

— *Importance des preuves matérielles :*

Les caractéristiques de la pièce de fromage volé étaient suffisantes en elles-mêmes pour déterminer l'origine. Elles n'étaient pas pour contraindre le coupable aux aveux. D'où le mérite de l'enquêteur d'avoir mis le maximum de cartes de son côté et montré plus d'imagination que son interlocuteur.

COUPE D'INTER-PIS

La Coupe de pistes, qu'organise routière, a eu lieu en 1959. Elle fut gagnée par la piste de l'E Gendarmerie nat.

En 1960, ce f Gard qui enleva l'E par la Gendarmerie.

Cette année, la roulée le 14 juin 19 Arènes de Lutèce. Su participant à cette dont 78 étaient anim darmerie, 12 équip retenues lors des énales, soit 6 pistes (Manche, Ile-et-Vil Loire, Vaucluse, Ca Dôme), 3 pistes C. R.

De gauche M. Legay, vainqueur, délégué de



Le double crime de BYANS

par le Capitaine CORTEZ

Synthèse de l'affaire

M. et Mme J..., industriels modestes mais prospères d'un village du Doubs, vivant seuls dans une villa construite près de leur usine, sont découverts assassinés dans leur chambre.

Un objet indéfinissable et un hachoir de cuisine ont servi à les assommer et à les décapiter.

Le vol, mobile du crime, n'apparaît qu'à l'instant où l'on s'aperçoit de la disparition d'une sacoche verte dans laquelle Mme J... transportait ses fonds et dont elle ne se séparait que pour se coucher.

Une fois le mobile établi, les soupçons se portent de façon nette sur un ancien ouvrier de l'usine congédié, sans ressource, un Allemand de 27 ans habitant le village, sujet très intelligent doué d'un pouvoir de dissimulation et d'un don de comédien étonnants : B...

Rien ne peut le confondre, et cependant les présomptions vont s'ajouter les unes aux autres jusqu'à constituer une preuve que viendra confirmer, huit mois après le crime, un complice étranger au pays, arrêté pour un autre motif : L...



Réflexions sur l'enquête

L'enquête qui fut menée en la circonstance est intéressante à un double point de vue :

— Démonstration de l'utilité que présentent la connaissance parfaite de la population et l'application stricte de la technique de l'identification systématique.

— Enseignements qu'on en peut tirer et qui portent sur :

- les conditions de travail de l'équipe chargée des constatations ;
- la façon d'obtenir des aveux d'un petit débile mental affolé non par la crainte du châtement, mais par la menace d'une vengeance proférée par l'auteur principal du crime qui redoute la dénonciation ;
- la garantie de la sincérité des déclarations recueillies, assurée par la présence du parquet au moment des révélations et des premières reconstitutions du crime, pour que la DÉFENSE ne puisse jeter le doute dans l'esprit des jurés et tenter de faire admettre que les réponses ont été, sinon dictées, du moins largement suggérées par les enquêteurs.



Analyse des causes de succès de l'enquête

CONNAISSANCE DE LA POPULATION :

La Gendarmerie de Saint-Vit possédait une fiche de renseignements sur laquelle étaient portées des appréciations édifiantes sur B... depuis l'époque où il relevait de la surveillance d'une brigade du Haut-Doubs.

Les gendarmes étaient informés de ses activités et de ses fréquentations suspectes, avaient eu connaissance

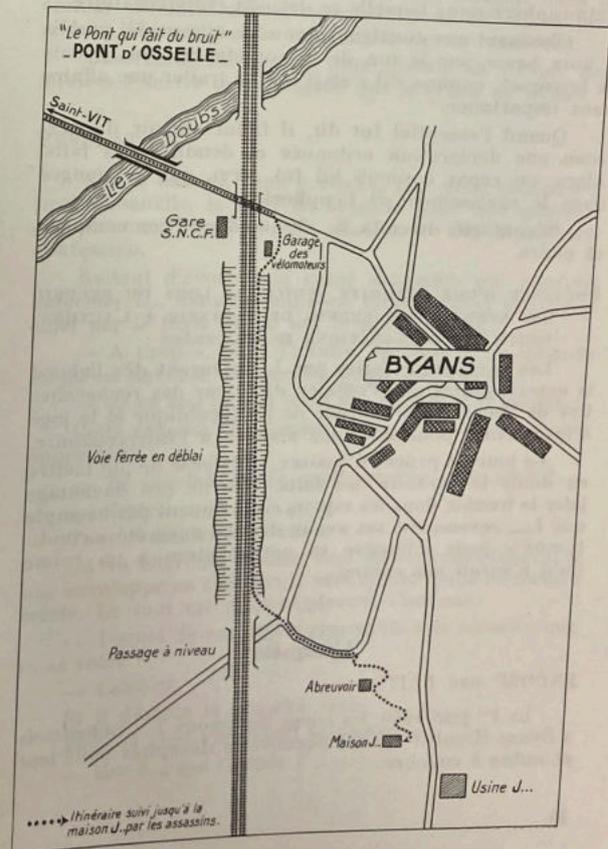
de ses différends avec son patron et ses camarades de travail, n'ignoraient pas ses dettes, ses habitudes de noctambule, sa situation familiale déplorable, avaient découvert son caractère étrange (qui faisait dire de lui qu'il aurait pu être un parfait S.S.), avaient eu révélation de sa stupéfiante agilité et de sa force ainsi que de ses antécédents judiciaires, bref, de son inclination au mal. Ils le savaient capable de tout, malgré une apparence trompeuse de garçon courtois et déférent.

Les soupçons qui pesèrent sur lui étaient donc justifiés.

IDENTIFICATION SYSTÉMATIQUE :

Huit mois après le crime, un fonctionnaire de Saint-Vit signalait à la Gendarmerie un individu mal vêtu en difficulté avec son cyclomoteur. Midi venait de sonner. Les gendarmes présents à la brigade étaient à table. Ils se rendirent néanmoins sur place, identifièrent l'intéressé et... ce fut alors le prélude de l'élucidation de la mystérieuse affaire.

Une hésitation, un retard, une négligence, et la chance filait. Elle filait peut-être à jamais car B..., emprisonné à ce moment-là pour une toute autre affaire, confectionnait secrètement dans sa cellule une échelle de corde et préparait son évasion.



— C'est moi.
— Avec quoi ?
— Un hachoir ayant cette forme.
Il trace sur la table, avec le doigt, le dessin très précis de l'arme du crime.
— Qui a tué M. J... ?
— Ce n'est pas moi.
— Comment es-tu entré dans la maison ?
— Par une fenêtre située au niveau du trottoir. J'ai mis le pied sur un fourneau à gaz et j'ai sauté dans la cuisine.
Il fait ensuite une description de la maison suffisamment précise pour qu'on accepte l'idée qu'il connaît les lieux.

Ces détails sont tellement troublants que le chef de brigade téléphone à son capitaine.
L'officier, immédiatement accouru, se trouve en présence d'un individu visiblement déficient au point de vue mental, fermé, réticent.
Il lui parle sur un ton extrêmement posé, presque à voix basse, et la confiance renaît. J... confirme sa participation au crime, répétant avoir tué lui-même M^{me} J... en la décapitant à l'aide d'un hachoir pris dans la cuisine.

Mais il assure de nouveau que ce n'est pas lui qui a tué M. J...
L'officier lui demande ce qu'il sait de l'état des lieux. L... révèle alors, et le fait est significatif, l'existence d'une porte de chambre à coucher vitrée, précisant qu'elle n'était pas transparente.

Devant ces révélations, le capitaine décide d'en informer le procureur de la République et l'invité à assister au déroulement de l'interrogatoire.
Le procureur rejoint la brigade de Saint-Vit en compagnie du juge d'instruction. Ce qui va suivre se déroulera donc en présence des magistrats.

Une parenthèse doit être ouverte ici pour dire qu'entre temps L... avait tenté d'égarer les recherches au sujet de son complice.
Les enquêteurs s'étaient aperçus que chaque fois qu'il était question de l'assassin de M. J..., L..., Saffolait et donnait des signes de panique.

C'est ce qui explique la variété de ses déclarations, mais aussi la progression vers la découverte de la vérité au fur et à mesure que la confiance de L... en la gendarmerie grandissait et que l'impression de sécurité qu'il ressentait devenait plus intense.

Il désigna tout d'abord un dénommé J..., habitant Dole, qui était le mari de sa maîtresse et chez lequel furent retrouvés les effets — imprégnés de sang humain — que L... portait le jour du crime.
J... était visiblement innocent et son audition ne permit pas de retenir aucune charge contre lui.

CONFIRMATION DES PREMIERS SOUPÇONS. L'AUTEUR PRINCIPAL EST DÉVOILÉ :

Quand le signalement détaillé du complice fut revêtu par L... : un homme jeune, aux cheveux blonds ondulés, aux yeux bleus, à l'accent étranger, vêtu avec recherche, « beau comme un sous-officier », les enquêteurs, d'une seule voix, lancèrent dans un cri de libération : « C'est B... ! »
Tenaille par la peur, L... donna alors trois versions de la participation de B... au crime. Elles marquèrent le lent cheminement vers la vérité.

Première version : B... lui a simplement indiqué le coup à faire.
Seconde version : B... l'a accompagné jusqu'à la maison et a fait le guet.
Troisième version (la plus plausible) : B... est entré dans la maison et a assassiné M. J... pendant que lui, L..., assommait et décapitait M^{me} J...
RECONSTITUTION PRELIMINAIRE :

Ces réticences vaincues, L..., analphabète, ne pouvant composer un plan dessiné à main levée, fit en prenant le bureau de la brigade comme champ d'échiquier, une description parfaite de la chambre du crime et de la position des cadavres.
Cette description des lieux faite devant les magistrats amena les enquêteurs à poser à L... la question de savoir s'il serait capable de les conduire à la maison J... Sur sa réponse affirmative, il lui fut demandé de préciser l'itinéraire à emprunter. Il répondit qu'il était en possession d'un pont « qui faisait du bruit » (en effet, le tablier du pont d'Osselle-sur-le-Doubs est fait de planches qui cliquent sous les roues des voitures et des cycles), une gare, une voie ferrée en déblai, un sentier conduisant à un abreuvoir, et enfin la maison des J..., perchée sur la colline.

Tout cela était exact.
Avant de partir pour la reconstitution de la phase préparatoire du crime, décision fut prise de procéder sans retard à une confrontation des deux individus.
Apprenant que son complice était en prison, L... manifesta un profond soulagement et entraîna algériement, par une nuit d'encre, magistrats et enquêteurs jusqu'à la maison J... sans marquer la moindre hésitation.

On doit à la vérité de dire que L... apercevant du bas de la colline la maison du crime se découpa en noir sur un ciel transparent, fut comme frappé de paralysie. Puis, au pied de l'escalier qui conduit à l'entrée, où les assassins s'introduisirent dans la maison, il tenta de fure, ne pouvant supporter l'image d'une évocation sanglante.
Tout cela était significatif.

Et quand plus tard, nanti d'un aveu, commis d'office, L..., revint sur ses déclarations pour les nier toutes en bloc, les enquêteurs se félicitèrent de cette reconnaissance mémorable.



* Le pont qui fait du bruit *. Pont d'Osselle-sur-le-Doubs.

CONFRONTATION DES DEUX ASSASSINS :

pe retourner à la brigade, on avertit L... que quelque un attendant et qu'il aurait à donner son avis à son sujet.
B..., entre temps, avait été extrait de sa cellule après qu'on lui eût coupé barbe et moustache qu'il avait laissé pousser avec le secret espoir — il préparait son évasion — qu'il les changerait sa physiognomie.
— qu'ils changent la vitre, L... surstant en découvrant l'ami de plusieurs gendarmes massés autour de lui et dont plusieurs, pour la nécessité de l'expérience, étaient muette et sans veste d'hiver.
— C'est lui ! dit L... en proie à une vive émotion.
On lui demanda s'il consentirait à être confronté avec B... Il rappela que cet homme l'avait menacé de mort, mais accepta de se prêter à la confrontation après qu'il eut reçu l'assurance d'être protégé.

C'est alors que l'officier pénétra dans le bureau et interrogea B... qu'il allait se trouver en présence d'un individu qu'il connaissait bien. Il le fit mettre face à la porte d'entrée, puis, après un temps de pause, fit ouvrir la porte sur L... qui attendait.
B... visiblement surpris et sous l'empire d'une émotion intense, fit un mouvement en avant comme pour saisir, mais demeura pétrifié, les yeux injectés de sang, et c'est là que chacun reconnut son extraordinaire pouvoir de domination sur lui-même. Il déglutit bryannant et déclara :

— Je ne connais pas cet homme... jamais vu...
L... tenta, mais en vain, de lui rappeler des souvenirs et lui déclara des « thickes » qu'il lui avait promis. L... s'efforça de le convaincre, affirmant un suprême espoir à l'égard de son dénonciateur.

Après cette entrevue dramatique, les choses allèrent très vite. Mais pour qu'elles fussent nettes, il fallut venir à un climat déglacé.
C'est alors que les magistrats, édifiés, se retirèrent et que les gendarmes furent invités à quitter la pièce après qu'ils eussent servi à L... un repas plantureux.
Resté seul avec l'officier et le commandant de brigade, L... reprit, visiblement satisfait, très détendu, s'efforçant de lier le lien à raconter comment le crime fut commis.

LE CRIME :

Saint-Vit est en fête. On tourne sur les manèges, on danse dans une baraque. A ce bal de campagne, L... rencontre une connaissance à qui il dit à voix haute :
— Je ferais bien un coup...
Le propos est entendu de B..., placé fortuitement près de lui. Il s'approche de L... l'invite à sortir, lui offre un rafraîchissement au café puis le conduit dans un lieu obscur et désert où il lui fait part de son projet : épouiller un couple très riche, vivant seul.

Rendez-vous est pris pour une reconnaissance des lieux le lendemain dimanche après-midi.
Le lendemain, à l'heure dite, les deux hommes se retrouvent. Ils se rendent à vélo à bicyclette et s'arrêtent à un passage à niveau situé en bas de la colline sur laquelle est juché la maison. B... indique à L... d'un coup de menton la direction de la maison et précise :
— C'est là...
Les deux hommes reviennent à Saint-Vit séparément. Le lendemain, à la nuit, ils se rendent à la gare de Byans en vélo, montent, garantent leur vélo contre un talus voisin de la gare et, par la voie ferrée, le lavoir et la machine, accidentent à la maison.



Près de maison J... à Dole, fenêtre casquée entrouverte par laquelle les assassins sont entrés.

L... et B... entrent ensemble dans la cuisine par la fenêtre restée ouverte à cause des chais. L... est armé d'un gourdin, B... d'un marteau sur le visage.
Une fois à l'intérieur de la cuisine, ils explorent les lieux à l'aide d'une lampe électrique.
B... indique à L... les deux portes qui se trouvent devant eux. Celle de gauche, vitrée, donne dans la chambre à coucher, celle de droite, pleine, ouvre dans la pièce renfermant le placard à portes coulissantes dans lequel est rangée la secouche.

B... donne alors un ordre à L... pour attendre la secouche et ajoute :
— Maintenant, nous allons voir si tu es un homme !
(Ceci démontre que B..., s'adressant à un individu mentalement déficient, ne manquait pas de psychologie.)
L... s'avance vers la porte pleine, mais heurte une chaise au passage, ce qui fait grand bruit. La chambre s'allume, la lumière est visible à travers la vitre. Au même moment, B... bondit, honore L... pénétre dans la chambre. L... le suit, se trouve face à M^{me} J... qui a saisi un coup de gourdin sur le crâne. Pendant ce temps, B... a sauté sur le lit, un objet à la main, que L... ne distingue pas mais qui lui semble être un contenant à cran diapré fermé.

B... se sert de cet objet pour assommer M. J...
M^{me} J... est tombée dans la rue. L... court à la cuisine avec l'intention de se saisir d'un contenu. Il allume l'électricité, se débarrasse de son bâton en le jetant par la fenêtre, ouvre le tiroir de la table de la cuisine, ne trouve rien, lève les yeux et découvre le hachoir. S'en empare, retourne dans la chambre, saisit M^{me} J... par les cheveux, la soulève le plus haut possible et lui porte plusieurs coups jusqu'à lui sectionner le cou.
L... lance le hachoir sur le lit en direction de B... qui, à cheval sur le corps de M. J..., achève de l'assommer.
L... dit à son complice :
— Arrête, il y en a assez d'elle !
El lui répond :
— Non, il pourrait parler, puis ordonne : Va chercher la secouche.
L... pénétre dans la chambre voisine après avoir appuyé sur le commutateur, ouvre le placard, découvre la secouche, s'en empare, sort de la chambre, ne voit rien, la secouche devant la porte de la cuisine et attend. Il voit un instant rien, se rend dans la cuisine et attend. Il voit l'entrecroisement de la chambre s'ouvrir et B... apparaît alors dans un flot de lumière, couvert de sang.

UNE ENQUÊTE... à l'envers

par le Capitaine PHILBERT

Dans les affaires concernant les crimes de sang, c'est généralement grâce aux renseignements fournis par la victime, ou à partir de ceux recueillis sur son compte par les enquêteurs, que l'auteur est découvert.

En effet, quand on connaît l'identité de la victime, ses habitudes, ses fréquentations, il est possible, par une suite de déductions logiques et d'enquêtes systématiques, de remonter jusqu'au criminel.

Mais le récit qui va suivre montre qu'il n'en est pas toujours ainsi. Le commandant de la brigade de Longueville-sur-Seine (Seine-Maritime) ne pensait pas, quand il fut alerté dans la soirée du 6 juin, qu'il allait devoir mener une enquête... à l'envers, et identifier la victime à partir des renseignements fournis par le meurtrier.



Le maréchal des logis-chef M..., commandant la brigade de Longueville-sur-Seine, venant de peindre d'un service de maintien de l'ordre, profite d'un moment de tranquillité en cette soirée du 6 juin pour mettre ses écritures à jour. La sonnerie du téléphone le tire de son travail : c'est le maire de La Chaussée qui le prévient qu'un noyé a été trouvé dans une citerne de la ferme appartenant à M. L...

« Quelque ouvrier agricole qui se sera noyé accidentellement en travaillant... », pense le commandant de brigade. Puis il se rend à La Chaussée avec le gendarme T..., afin de procéder à l'enquête d'usage en pareil cas.

Mais, sur place, il constate qu'il ne s'agit pas d'un accident car l'homme qui a été retiré de la citerne est vêtu seulement d'un maillot de corps et d'un slip et chaussé, au pied gauche, d'une botte en mauvais état. Surtout, il porte de nombreuses traces de coups sur le crâne. Comme, par ailleurs, la citerne était fermée par une dalle en béton pesant une trentaine de kilos, le crime ne fait aucun doute. Le maréchal des logis-chef M... alerte aussitôt la compagnie où, en l'absence du capitaine, en l'honneur du groupement, l'adjudant-chef adjoint lui envoie la brigade des recherches par le second dans son enquête et prévient le procureur de la République.

D'après les constatations faites par le médecin appelé pour examiner le cadavre, le corps n'a pas séjourné plus de deux jours dans l'eau, ce qui situerait le crime au dimanche ou au lundi précédent. Ce point est intéressant à noter car la suite de l'enquête montrera que le meurtre s'est tout d'abord trompé (le crime a eu lieu il y a 3 semaines). Mais c'est en partie grâce à cette fautive indication que, dès le départ, paradoxalement, l'enquête s'orienta vers la bonne piste.

La victime n'est pas un habitant de la région : elle est inconnue des personnes présentes sur les lieux. (Or, dans ces petites communes, tout le monde se connaît.) Peut-être s'agit-il d'un de ces nombreux ouvriers sal-

sonniers, étrangers pour la plupart, qui viennent dans la contrée chercher du travail à cette époque de l'année.

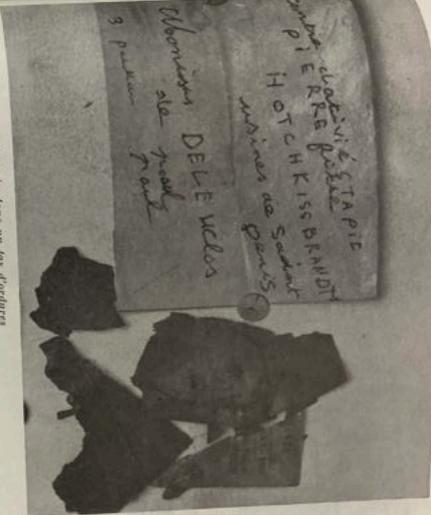
Cependant, un renseignement intéressant est fourni aux enquêteurs par M. L... Ce dernier signale qu'un de ses anciens ouvriers agricoles, un nommé M..., qui logeait dans une dépendance de la ferme, n'a pas reparu depuis lundi. D'autre part, il lui semble que la botte dont est chaussé la victime appartenait à M... Les soupçons se portent donc sur ce suspect puisque sa disparition coïncide justement avec la date présumée du crime.

Le commandant de compagnie, qui est arrivé sur les lieux, organise alors deux équipes : l'une, sous les ordres du commandant de brigade de Longueville-sur-Seine, est chargée de procéder à l'identification du cadavre, l'autre, sous la direction du commandant de la B. R., reçoit la mission de retrouver M... et d'établir son emploi du temps des dimanche 3 et lundi 4 juin.

Malgré un long et fastidieux travail de « porte à porte », de contrôles et de recherches continue pendant une bonne partie de la nuit, la victime ne peut être identifiée. En revanche, la trace de M... est retrouvée à Offranville, où il a été vu jusqu'à 22 h. 15 à la fin commandante, dans des cafés et en discussion avec des forançais.

Le 7 juin au matin, les gendarmes apprennent que les attractions foraines, qui étaient à Offranville et que les installés à Arques-la-Bataille, se rendent dans cette localité et y découvrent M... qui s'est fait embarquer par les forançais. Ils le ramènent à la brigade où il est gardé à vue et interrogé sur son emploi du temps des 3 et 4 juin. Mais M... est un « dur », qui a déjà eu mille à partir avec la gendarmerie. Il se défend intelligemment, fournissant un emploi du temps qui se révèle parfaitement exact et ne prête à aucune suspicion. La botte qui chaussait le cadavre lui appartenait effectivement, il le reconnaît, mais comme la paire était hors usage, il prétend qu'il l'a jetée sur un tas d'ordures pures, où elle a pu être ramassée. Il n'apportera qu'après plusieurs heures d'un interrogatoire serré, quand les gendarmes, après avoir appris qu'il n'avait jamais possédé de montre-bracelet, lui demanderont la provenance de celle qu'il a vendue la veille à des forançais. M... raconte alors comment les faits se sont passés. Il a rencontré la victime par hasard dans un café, le 20 mai au cours de la soirée : il lui a proposé l'hospitalité pour la nuit, de la sorte ; il lui a proposé d'aller à l'usine de la région pour la Défense nationale.

Une fois arrivés dans la chambre, ils se sont baignés puis reconçlés. Alors que son compagnon commençait à se déshabiller, sous prétexte de lui permettre près de la citerne où il l'a, assommé et jeté à l'eau. Il s'est ensuite approprié son argent, ses papiers et bijoux, vêtements, etc. Il a brûlé tous ses papiers et bijoux, y compris les cendres dans un seau d'eau et jeté le tout sur un tas d'ordures, dans un taillis à proximité d'une chaumière. Il ne sait rien de la victime, sinon qu'il s'agit d'un homme d'une trentaine d'années, prononcément nord et travaillant dans une usine de la région parisienne pour la Défense nationale.



Papiers retrouvés dans un tas d'ordures et qui permirent l'identification de la victime.

Dix-huit heures après la découverte du crime, l'assassin est arrêté, mais la victime reste anonyme.

Dans le courant de l'après-midi, les buissons et les taillis qui bordent la ferme de M. L... à proximité de la chambre de M... sont passés au peigne fin. Après avoir débarrassé tout le tas d'ordures, les gendarmes ont eu la chance de trouver un ticket de location de place de lit en fer à demi calciné sur lequel on peut encore lire les inscriptions suivantes :

place 71
20 Ma.

Il me faut un lit, jete la retraite, avec la date en béton qui la ressemblent.

Centre d'architecte STAPL.
Pierréfle
Hotchkiss-Brandt Usines de Saint-Denis

Ces renseignements sont aussitôt exploités.



Clerme, où fut jeté la victime, avec la date en béton qui la ressemblent.

La gare confirme qu'il y a bien eu un train spécial le 20 mai, mais elle ne peut fournir le nom des voyageurs qui ont loué des places.

Le commandant de compagnie adresse alors à 19 h. 25 une demande de recherches au groupement de la Seine, fournissant l'nom et précisant de mener en sa possession un ticket de venir après de Pierréfle et de toutes Hotchkiss et Pierréfle et de Gemmevillers si la disparition d'un ouvrier n'a pas été constatée. Une heure plus tard, la brigade de Saint-Denis signale qu'un ouvrier, dont le signalement correspond exactement à celui de la victime, n'a pu la famille, prévenue par la gendarmerie, le lendemain identifier et reconnaître le corps.

A 20 h. 45, le procureur de la République était informé de la fin de l'enquête.

Enseignements à tirer

Les enseignements suivants méritent d'être mis en lumière :

- Intérêt de constituer, lorsque c'est possible et quand la situation le justifie, plusieurs équipes ayant chacune une mission bien définie. Dans le cas que nous venons de traiter, la première, chargée d'établir l'identité de la victime, n'a pas obtenu de résultats positifs, mais a néanmoins permis, elle a rapidement faussés pistes ; quant à la deuxième, elle a rapidement retrouvé la trace du criminel.

- Intérêt d'avoir des officiers de police judiciaire dans les brigades afin de pouvoir profiter des facilités offertes par l'article 18 du Code de procédure pénale en cas de crime flagrant.

- L'exploitation d'un renseignement obtenu formellement (vente de la montre-bracelet de la victime à un forain) a permis de confondre le criminel. Or, ce n'est qu'après avoir été recueilli formellement par un gendarme resté à Arques-la-Bataille après que M... ait été appréhendé, alors qu'il aurait pu rejoindre sa brigade.

- Nécessité de mener jusqu'au bout toutes les investigations commencées ; la feuille d'un tas d'ordures est plutôt rubanée, mais c'est pourtant en fin d'opération que les papiers intéressants furent trouvés.

- Enfin, il faut signaler les possibilités remarquables offertes en matière de recherches et d'identification dans la région parisienne par le Service des recherches du groupement de Gendarmerie de la Seine.

Pendant ce temps, dans la vallée, une vaste opération est entreprise et sera poursuivie sans discontinuer jusqu'au moment où tous les survivants auront été secourus.

L'école militaire de haute montagne (E. H. M.), organisme assurant la permanence du 15 au 30 août 1961 (dans le cadre de la Société chamontarde de secours en montagne) déclenche la manœuvre de sauvetage.

Un poste de commandement est installé à Chamonnix : sous l'autorité du préfet de la Haute-Savoie, le président de la Société chamontarde de secours en montagne et le commandant de l'École militaire de haute montagne assurent la direction des opérations.

Deux caravanes de P.E. H. M., renforcées par la Gendarmerie, partent sur les lieux de l'accident par le téléphérique de l'Aiguille du Midi. Une troisième caravane, identique à celles-ci, les rejoindra par la suite. Le chef d'escadron commandant le groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie gagne le P. C. de l'opération cependant que le capitaine commandant la compagnie de Bonneville installe un P. C. avancé à l'Aiguille du Midi.

Des renforts en personnel, provenant des brigades environnantes, sont dépêchés sur Chamonnix.

✱

L'ensemble de l'opération durera du déclenchement de l'aérite le 29 août 1961 à 13 h. 25 jusqu'au 30 août 1961 à 11 h. 15.

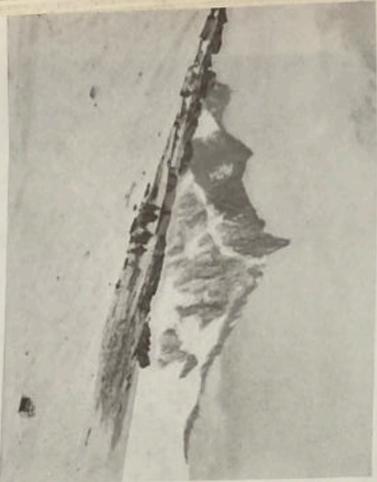
Les six victimes sont rapidement découvertes au Gros Rognon. Un hélicoptère de l'Armée de l'Air ramène leur corps à Chamonnix. Il s'agit de touristes étrangers : un Allemand, sa femme et leurs enfants, un Italien et son fils.

En même temps, les personnes prisonnières des cabines situées aux deux extrémités de la ligne peuvent être secourues.

Trois groupes de cabines (30 personnes) bloqués à proximité de la Pointe Helbronner, à une dizaine de mètres au-dessus du glacier, sont évacués par les sauveteurs italiens.

Dans le groupe de cabines arrêté à proximité de l'Aiguille du Midi se trouve un aspirant-guide de Cha-

Les corps des victimes sont évacués.



Deux ouvriers du téléphérique partent dans un godet à sable pour effectuer le soutènement d'une cabine.

monix qui descend par ses propres moyens le long du câble tracteur sur le glacier situé à une centaine de mètres en contrebas. Deux autres passagers, qui se trouvent également dans ces cabines, sont ramontés à l'Aiguille du Midi à l'aide d'un godet à sable manœuvré le long du câble porteur par des ouvriers du téléphérique : un difficile travail de funambule !

Mais sept groupes de cabines (21 cabines), immobilisées à une altitude élevée ou trop éloignées des stations, ne peuvent être évacués par des procédés analogues. Les reconnaissances aériennes de l'héli-coptère de la Gendarmerie permettent d'identifier deux de ces groupes (6 cabines) sont vides d'occupants. La nuit va tomber. Au P. C. de l'opération on n'ose se résoudre à tenter un sauvetage par voie aérienne. L'arrivée d'un hélicoptère « Alouette III » à Chamonnix permet bien d'envisager cette solution, mais combats de temps faudra-t-il pour tirer d'altitude 48 personnes isolées entre ciel et terre à 3.500 mètres d'altitude sans vivres et sans protection contre les rigueurs du climat de haute montagne ?

Sans parler des difficultés techniques à surmonter pour reussir le transbordement entre l'hélicoptère et le stationnaire et les cabines.

L'atmosphère est lourde. L'heure difficile de la décision est arrivée. Le directeur de la compagnie de téléphérique envisage de tenter une manœuvre délicate,

mais elle risque de déclencher une nouvelle catastrophe si la position d'équilibre prise par les cabines vient à être rompue.

L'hélicoptère de la Gendarmerie effectue le long de la ligne une nouvelle reconnaissance à l'issue de laquelle le directeur de la compagnie du téléphérique se déclare prêt à commencer sa manœuvre. Le P. C. donne son accord.

Le matériel nécessaire est mis en place à 19 h. : il s'agit, après avoir sectionné une nouvelle fois le câble tracteur au niveau de l'Aiguille du Midi, de l'accrocher à un treuil de manœuvre d'une force de 40 tonnes. Le treuil étant alors mis en marche, l'ensemble des cabines pourra être ramené en direction de l'Aiguille du Midi et les passagers débarqués en trois points (Aiguille du Midi, Gros Rognon, Pointe Helbronner) au moment du passage des différents groupes de cabines.

De 19 heures à 22 heures, le personnel du téléphérique prépare la manœuvre : le câble devra parcourir une centaine de mètres de galeries percées dans le roc de l'Aiguille du Midi avant de pouvoir s'enrouler sur le treuil : tout un système de moufles et de poulies destiné à guider le câble dans les galeries doit être réalisé. La durée de l'opération a été évaluée à dix heures. La vitesse horaire d'enroulement du treuil devant passer progressivement de 150 mètres à 400 mètres en raison de l'augmentation de la circonférence provoquée par l'enroulement du câble.

Sur les glaciers, les caravanes de secours, équipées de projecteurs, établissent des contacts à voix et par haut-parleur avec les personnes bloquées dans les cabines afin de les tranquilliser.

Deux gendarmes et un médecin militaire rejoignent le Gros Rognon à partir de l'Aiguille du Midi avec un plateau de manœuvre : le service d'accueil des rescapés est ainsi prêt à fonctionner.

Avec chaque caravane de secours, et à chaque point de débarquement prévu pour les rescapés, un gendarme assure les liaisons radio, toute la manœuvre du téléphérique devant être commandée par cette voie.

Par bonheur, la nuit reste relativement douce malgré l'altitude : à peine quelques degrés au-dessous de zéro.

Le 29 août à 22 heures, moment d'intense émotion : le câble tracteur commence à s'enrouler sur le treuil, habilement mais sans incident.

Le 30 août, à 1 h. 30, les trois premières cabines arrivent à l'Aiguille du Midi. Douze personnes en descendent et sont ramontées à Chamonnix par le téléphérique de l'Aiguille.

C'est le moment à partir duquel les familles des rescapés, qui attendent en bas devant la gare du téléphérique, peuvent être rassurées, car on sait enfin qu'il ne s'agit plus que d'une question de temps et de patience.

A 4 h. 30, simultanément, deux passagers débarquent d'un groupe de trois cabines au Gros Rognon et douze passagers d'un autre groupe de cabines sont ramontés sur le glacier par les sauveteurs de Helbronner.

Les postes radio continuent à transmettre les ordres de manœuvre dans une langue hybride franco-italienne, mais que tout le monde comprend cette nuit-là.

A 7 h. 10, douze personnes sont à nouveau sauvées à la Pointe Helbronner.

À 8 h. 30, les dernières cabines encore occupées arrivent au Gros Rognon : dix personnes en débarquent.

Une navette d'hélicoptères assure le transport des rescapés sur Chamonnix à partir de D. Z. aménagées par les sauveteurs au Col du Géant et au pied du Gros Rognon. Cette phase des opérations de secours se déroule rapidement car, outre l'hélicoptère de la Gendarmerie, quatre autres appareils sont à la disposition du P. C.

30 août, 11 h. 15 : tout est terminé... pour les sauveteurs. Mais l'enquête continue.

✱

L'accident aérien survenu dans la Vallée Blanche aurait pu avoir des conséquences encore plus tragiques si l'avion s'était écrasé sur le glacier, s'il avait chassé l'un des câbles porteurs ou si des conditions atmosphériques défavorables avaient contrarié l'action des sauveteurs.

Le dévouement de ces derniers fut admirable. Au nombre de plus de deux cents, civils et militaires, français et italiens, étroitement solidaires, ils surent mener à bien une difficile opération. A elle seule, la Gendarmerie engagea 93 officiers, grades et gendarmes qui remplirent leurs missions traditionnelles dans le cadre habituel des opérations de secours en montagne à Chamonnix.

On ne sait d'ailleurs ce dont il faut le plus se féliciter, de la conduite des opérations menées comme une mécanique bien réglée, de la rapidité des premières interventions, de la compétence technique et du dévouement du personnel de la Compagnie du téléphérique ou de l'excellence des liaisons radio qui permirent de diriger à distance de délicates manœuvres.

Les liaisons radio sont, capitaines.



L'ACCIDENT DU TELEPHERIQUE DE L'ÉTALE A LA CLUSAZ

par le Capitaine PARIÉS

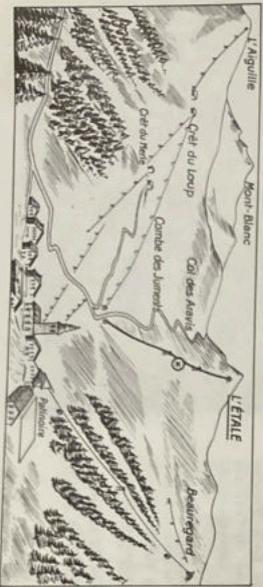
A 47 kilomètres au sud-est de Genève et à 32 kilomètres à l'est d'Annecy, La Clusaz, avec ses 1.040 mètres d'altitude, est le plus haut village de la vallée de Thônes, en Haute-Savoie.

Sa situation pittoresque au pied du majestueux passage des Aravis, entre les pittoresques verdoyants de la route du col et la gorge profonde (ou chuse) dont le bougre tire son nom, en fait une station de montagne justement appréciée.

La Clusaz fut longtemps un village engourdi sous ses toits de travaux. Les cultivateurs d'alentour sont restés fidèles au système d'exploitation de la « petite montagne », où chaque famille travaille le produit de son propre troupeau pour en tirer le « reblochon » (1). Dans la vallée, l'industrie du bois connaît une remarquable prospérité.

Et La Clusaz vivait tranquillement jusqu'à ce que les skieurs s'engourent de ses champs de neige, tout proches d'Annecy : des lors, une fondroyante réussite touristique allait bousculer sa paix hivernale. Ainsi, après avoir été, au début de ce siècle, surtout un centre de villégiature estivale, La Clusaz est devenu depuis trente ans l'une des stations de sports d'hiver les plus fréquentées des présalpes. Comme pour ajouter à sa popularité, deux hommes de ce village se sont hissés au premier plan de l'actualité : son maire, M. Pollet-Villard, en déboûchant, le 28 avril 1962, au sommet du Janou (2.740 m), avec l'équipe de l'expédition himalayenne de Lionel Terray, et Guy Périllat, en gagnant le titre de champion du monde de ski en 1961.

Si l'enneigement de La Clusaz et son soleil ont rapidement attiré les skieurs, aucun effort n'a été négligé en vue d'assurer l'équipement de la station : huit téléskis ont été construits ainsi qu'un télésiège et deux téléphériques dont le dernier né, celui de l'Étale, mis en service le 13 janvier 1962, devait être accidenté deux mois plus tard...



La Clusaz - un hôtel et platea au soleil. Au centre, le téléphérique de l'Étale.



La cabine s'est couchée sur le flanc...

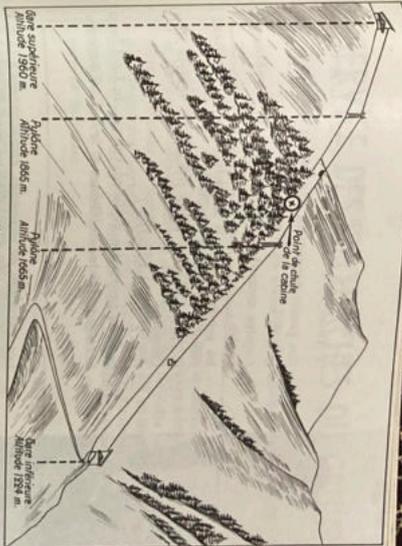
Caractéristiques de l'installation

Le téléphérique de l'Étale est situé contre le flanc nord-ouest de la chaîne des Aravis. Il a une longueur de 1.750 mètres ; la gare inférieure est à 1.224 mètres et la gare supérieure à 1.960 mètres d'altitude. La dénivellation est donc de 736 mètres.

La ligne comporte deux pylônes métalliques intermédiaires sur lesquels les câbles porteurs reposent par des coussinets fixes. De part et d'autre de chacun de ces coussinets, sont disposés les rouleaux porteurs sur lesquels passent les deux câbles tracteurs de chaque voie. Les câbles porteurs sont continus, sans aucun changement sur tout le parcours de la cabine. Chacun est fait d'une seule pièce ; les deux extrémités sont réunies par une épissure. La vitesse normale de marche de l'installation est de 9 m. 20 par seconde.

Les deux cabines, complètement fermées, sont identiques et contiennent 36 personnes debout, et un compartiment une ossature revêtement essentiellement constitué d'alliages légers. Elles sont reliées au chariot par une suspension, également en métal léger, articulée au moyen d'un axe horizontal qui tourne librement dans des supports fixes au bâti du chariot. Celui-ci est composé de quatre bogies à deux roues montés sur des bandeliers.

(1) Ce fromage, fait de lait entier, à l'huile maitre Savoyard — l'un en petits morceaux — est moulu en petits disques.



État des lieux : profil.

L'accident

Le dimanche 18 mars 1962, vers midi, les skieurs se pressent nombreux à l'Étale ; le vent souffle, sous un soleil de printemps, et le vent nul.

La benne du téléphérique progresse normalement, mais lorsqu'elle arrive aux deux tiers de son parcours, le chef mécanicien de la gare inférieure arrête subitement le trafic : il vient de voir son amprentre chuter anormalement et les câbles « fouetter » d'une manière anormale. Quelques secondes plus tard, ses yeux cherchent en vain la cabine qui passait, là-bas, au-dessus des sapins : il ne reste plus que le chariot sur le câble porteur.

Que s'est-il produit ? La cabine vient de tomber dans une fosse de 10 mètres et s'est couchée sur le flanc, dans la neige épaisse. Un peu plus loin, le saut aurait été de 50 mètres...

Pour l'instant, 35 des 36 occupants de la cabine sont blessés et se trouvent dans la neige au travers des débris de verre et des skis cassés.

L'alerte et les premiers secours

L'alerte générale est rapidement donnée ; les gendarmes du poste provisoire de La Clusaz la transmettent immédiatement aux services hospitaliers et à la gendarmerie d'Annecy.

Tous les monteurs de la station se portent sur les lieux de l'accident avec des trajoneux ; sur instructions du préfet de la Haute-Savoie, un hélicoptère de la Protection civile, basé provisoirement à Evian, est envoyé d'urgence à La Clusaz. L'inspecteur départemental des Services d'incendie fait converger vers La Clusaz toutes les ambulances disponibles ainsi que le corps des Sapeurs-Pompiers de Thônes.

Le colonel commandant la subdivision militaire à Annecy apporte le renfort de deux ambulances du service de Santé.

Le préfet de la Haute-Savoie, le procureur de la République et l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées se rendent sur les lieux.

La doctoresse, directrice départementale de la Santé, organise un centre de soins et de triage à la mairie de La Clusaz ainsi que la répartition des blessés entre les établissements hospitaliers d'Annecy.

Rôle joué par la Gendarmerie et moyens mis en œuvre par elle

Dans un premier temps, le personnel du poste provisoire de La Clusaz a donc dirigé l'alerte.

Simultanément, des gendarmes de la brigade moto-cycliste d'Annecy, détachés en renfort, comme chaque dimanche, pour la surveillance de la circulation, organisent les premières rotations d'ambulances.

A Annecy, dès réception de l'alerte, le chef d'escadron, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie, assiste du capitaine commandant la compagnie, prend le commandement du service « Police-Italiens » dans le cadre du plan Orsac et se transporte immédiatement vers le lieu de l'accident, précédant les personnels des brigades d'Annemasse (moto-cycliste), d'Alders-Chéran, de La Balme, de Evreux, du Plo, de Humilly et de Thônes, qui ont reçu l'ordre de faire mouvement vers La Clusaz.

Le P. C. mixte des sauveteurs est situé au bas du téléphérique des Joux où est effectué le transportement dans les ambulances des blessés évacués par trajoneux de la cabine accidentée. Simultanément, l'hélicoptère de la Protection civile évacue directement les skieurs les plus sérieusement atteints, des lieux de l'accident vers La Clusaz ou Annecy.

Au P. C. mixte, deux gendarmes reçoivent les identités des blessés ; sur les lieux de la chute de la cabine, le maréchal des logis-chef, commandant la brigade de Thônes et ses gendarmes-skieurs commencent l'enquête ; le personnel des deux brigades moto-cyclistes assure la personnalisation des ambulances dans les voies étroites libre circulation des voitures dans les voies étroites et entaillées qui vont du P. C. mixte au centre de soins et de triage de la mairie. Les autres grades et gendarmes disponibles :

- participent au transportement des blessés ;
- rassemblent les vêtements et équipements abandonnés par les skieurs évacués ;

Il ne reste plus que le chariot sur le câble porteur.





Evacuation des blessés par traîneaux.

— contiennent la foule des curieux ou des membres des familles qui cherchent à obtenir des nouvelles à proximité du P. C. mixte, de la D. Z. ou du centre de soins et de triage de la mairie.

Toutes ces tâches, multiples et urgentes, ne sont menées à bien que grâce à la parfaite efficacité du réseau radio qui a été organisé.



Transmissions

Les liaisons radio sont assurées à l'aide du matériel suivant :

A La Clusaz :

1 E.R. 504 - 1 S.C.R. 610,

1 A.N.G.R.C/9 - 4 T.R.P.P/8.

Les gendarmes participent au transbordement des blessés.



A Thônes : 1 S. C. R. 610.

A Annecy : 1 S. C. R. 608 et 1 A. N. G. R. C/9.

Ces postes permettent une liaison constante entre :

- le P. C. mixte du téléski des Joux ;
- l'équipe menant l'enquête auprès de la cabine accidentée ;
- les gendarmes de la brigade motorisée réglant la circulation dans la localité ;
- le centre de soins et de triage à la mairie de La Clusaz ;
- la D. Z. de l'hélicoptère ;
- le poste provisoire de Gendarmerie de La Clusaz ;
- la brigade voisine de Thônes et le P. C. d'Annecy.



Les opérations de sauvetage, commencées à 12 h. 15, se sont achevées à 16 h. 30. Elles se sont déroulées sans heurt et sans incident. En cette occasion, il faut souligner la rapidité du déclenchement et de la diffusion de l'alerte ainsi que l'efficacité de la chaîne des secours, grandement facilitée par le bon fonctionnement du réseau des transmissions.

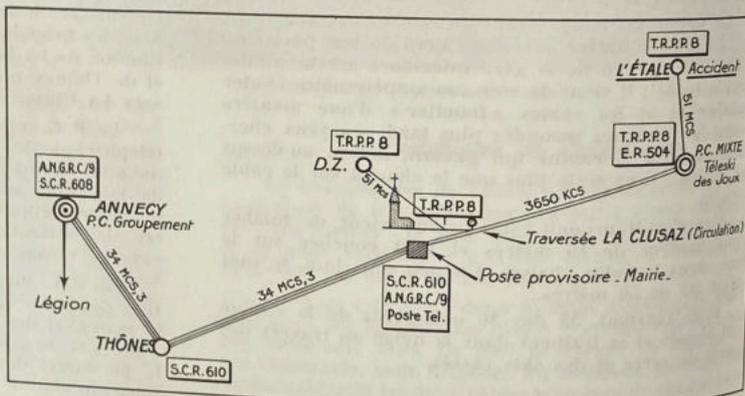


Schéma : Réseau transmissions.

Les causes de la chute de la cabine ne sont pas encore déterminées ; l'enquête de la Gendarmerie a permis d'éliminer l'hypothèse de la surcharge ; en revanche, celle d'une défaillance du métal n'est pas exclue : des experts ont été désignés par l'autorité judiciaire.



Cet accident a eu un profond retentissement, tant par son caractère particulier (cabine de téléphérique) que par le nombre élevé des personnes blessées.

La participation active et la coordination des efforts des organismes civils et militaires compétents ont très favorablement impressionné la population locale comme la foule des skieurs venus de Suisse, de Paris et de la région lyonnaise.

LE SERVICE

N.D.L.
colonel Ca
et les poss
métropolit
des deman
ailleurs, no
documenta
service int

Le Service
Gendarmerie de
du 1^{er} juillet 195

Il permet :

- l'exploitation
- l'identification
- la continuité

Les résultats
de façon indubita

Nombre d'appels téléph
Nombre d'appels radio
Nombre de demandes
Nombre de pièces de jus
sur demande

Total des arrestations p
a) Flagrant délit . . .
b) Hors le cas flagr

Pour l'année
doublés par rappo
que le prouve les
septembre.

Période	Total	Flagr
AOUT 1962		
SEPTEMBRE 1962		

Ce service est
différentes polices de
permanence, de jour